

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 mars 2024**

Date : Mardi 12 mars 2024

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Ce conseil d'arrondissement est public — bonjour, Mesdames et Messieurs du public — et il est aussi retransmis en ligne sur la page Facebook de la Mairie. Quelques petits mots d'introduction, comme à mon habitude. Je voulais vous parler de la date du 9 juin 2024, qui est la date des prochaines élections européennes. Les habitants et habitantes du 7<sup>e</sup> seront appelés aux urnes pour élire 81 eurodéputés. C'est un scrutin à un tour, c'est une élection à la proportionnelle. Je fais ce petit rappel en conseil d'arrondissement pour dire que nous avons un devoir citoyen. Alors, évidemment, celui de voter lors des élections européennes, mais aussi de tenir les bureaux de vote de l'arrondissement. On a 45 bureaux de vote dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, donc il nous faut des présidents et présidentes de bureaux de vote, et pour ça, je compte sur vous, chers élus. Mais il nous faut aussi des citoyens pour tenir les bureaux de vote et dans les semaines à venir, vous allez être appelés à vous porter volontaires pour venir tenir les bureaux de vote. Sans transition, deuxième information en ce début de CA sur le marché de la place des Pavillons. Nous avons tenu une réunion publique, la semaine dernière, avec un certain nombre d'élus du 7<sup>e</sup> arrondissement et nous avons pu annoncer la bonne nouvelle pour les habitants de Gerland. Il y aura bien un marché de plein vent, un marché alimentaire place des Pavillons. Il se tiendra les mardis après-midi ou soir, on est encore en train d'affiner les horaires, et il y aura une petite dizaine de commerçants qui seront sur la place des Pavillons. Ça a été accueilli favorablement par les habitants, ça va se passer avec une expérimentation de douze mois et ensuite ça sera, je pense, prolongé, ou en tout cas ajusté, selon comment le marché est reçu par les habitants. La semaine dernière également, nous avons parlé égalité femmes-hommes avec le 8 mars et la Journée internationale des droits des femmes. En mairie du 7<sup>e</sup>, on a choisi de déconstruire un stéréotype, le stéréotype qui dirait que les métiers de sciences sont faits pour les hommes. On constate qu'effectivement, il y a beaucoup plus d'hommes qui font des études scientifiques et mercredi dernier, en mairie du 7<sup>e</sup>, on a invité des jeunes, des enfants de 9 à 14 ans, à rencontrer des femmes scientifiques — il y avait des biologistes, des physiciennes, des femmes qui travaillaient dans l'intelligence artificielle — pour donner des modèles féminins à ces enfants et montrer que quand on est une femme, on peut aussi s'accomplir et faire de grandes choses dans les sciences. On avait notamment un message vidéo de Anne L'HUILLIER, qui est prix Nobel de physique et qui était, il y a quelque temps, à l'ENS, à Debourg, et qui nous avait laissé un message d'encouragement pour les jeunes femmes à faire des études scientifiques.

Je voulais aussi dire quelques mots sur les élus d'arrondissement et le statut de l' élu d'arrondissement. Vous savez que le statut de l' élu d'arrondissement est assez peu reconnu dans les textes et finalement, les élus d'arrondissement n'ont pas beaucoup de droits, pas beaucoup de moyens d'exercer leur mandat. Et je voulais remercier Thomas DOSSUS qui est élu dans ce conseil d'arrondissement, mais qui est également sénateur et qui a travaillé à un certain nombre d'amendements à la loi pour permettre aux élus d'arrondissement d'avoir plus de droits. Il a notamment obtenu la prise en charge des frais de garde pour les élus

d'arrondissement, la prise en charge d'un bilan de compétences en fin de mandat et un accompagnement des dépenses d'accompagnement des élus qui seraient en situation de handicap. Donc, c'est un premier pas. On demande encore beaucoup d'autres choses pour les élus d'arrondissement, il y a ce travail qui est en cours en ce moment au Sénat et à l'Assemblée nationale, et il me semblait important de le souligner ce soir.

Pour finir, je voulais vous annoncer quelques changements dans les délégations des uns et des autres. J'ai décidé d'attribuer à Maxence GALLICE, que je salue, la condition animale qui était auparavant chez Bénédicte PASIECZNIK et Maxence GALLICE nous présentera le plan Condition animale ce soir. Luc VOITURIER, qui est absent ce soir, aura la Mémoire dans sa délégation. Et puis, Sylvie TOMIC est la référente pour le conseil de quartier Jean-Macé. C'était déjà fait, mais on ne l'avait pas formellement annoncé. Donc je vous l'annonce ce soir.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction. C'étaient quelques petits sujets qui me tenaient à cœur et si vous en êtes d'accord, nous allons désormais procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et je vous propose le nom de Monsieur ESCARAVAGE.

Est-ce qu'il y a d'autres volontaires ou des oppositions à ce que Monsieur ESCARAVAGE soit votre secrétaire de séance ? On ne sait jamais. Non. Monsieur ESCARAVAGE, je vous cède la parole pour faire l'appel.

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire.

- **Appel nominal**

**PRÉSENTS :**

M. BOSETTI, Mme BREUIL, M. CHENAUX, Mme DE LAURENS, Mme DESRIEUX, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, M. FEKRANE, Mme GALLICE, Mme LECLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme WIBER, Mme VACHER.

**EXCUSÉS :**

M. VOITURIER  
Mme GRIES  
Mme TOMIC  
M. CHIH  
Mme HENOCQUE  
M. MICHAUD  
Mme PECOURT  
M. DOSSUS  
Mme RAMIREZ  
M. ACACIA  
Mme PEILLON

**POUVOIRS À :**

Mme PASIECZNIK  
M. BOSETTI  
M. MONOT  
Mme GALLICE  
Mme DUBOT  
Mme VACHER  
M. ESCARAVAGE  
Mme DE LAURENS  
M. MIACHON DEBARD

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023**

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Je vous propose désormais d'adopter le compte rendu du conseil d'arrondissement du 15 janvier dernier.

Est-ce qu'il appelle des remarques ou des observations de votre part ? Non. Je le soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous allons passer à l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement. Comme d'habitude, il est en deux parties. Nous allons commencer par les questions qui nous sont posées par les membres du CVAL, le Conseil de la Vie Associative et Locale. Nous avons deux saisines ce soir. La première concerne le sport ou l'événementiel, et notamment les Jeux olympiques 2024. C'est l'association Pluma et c'est Madame Orlane FORTASS qui va nous poser la question. Vous avez la parole. Puis si vous voulez faire la question à deux voix, parce que je vois que vous êtes deux, n'hésitez pas.

#### **1. 2024-24780-MA7-285 – Saisine du CVAL 1 : Questions relatives à l'organisation des Jeux olympiques 2024 à Lyon**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

Mme FORTASS : Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Je représente l'association Pluma qui est membre du Conseil de la Vie Associative de Lyon 7<sup>e</sup>. Comme vous l'avez bien dit, ma question portera sur la perspective des Jeux olympiques 2024. Pour refaire un petit contexte, cela fait 100 ans que nos sportifs n'ont pas pu défendre leurs disciplines sur le territoire. Pour l'occasion, les épreuves se déroulent aux quatre coins de la France : à Lille pour le handball, à Marseille pour les compétitions de voile, à Tahiti où se dérouleront les épreuves de surf, et vous le savez tous, à Lyon pour les épreuves de football qui se dérouleront à Décines. De ce fait, tous les territoires participent à l'organisation et à la gestion des Jeux olympiques. Dans 136 jours, la France entière devra être à la hauteur du plus grand événement sportif mondial. Selon vous, Lyon, en tant que troisième ville de France, sera-t-elle prête ? Comment allez-vous soutenir Paris en cas d'imprévu, étant donné le contexte économique, social, politique actuel, comme les manifestations, grèves, etc., et vous l'avez annoncé tout à l'heure également, les Européennes au mois de juin ? Savez-vous comment sera réparti l'effort public entre les différentes villes de la métropole ainsi que les arrondissements de Lyon, notamment sur les questions de la sécurité, sur les questions du transport, de logement et de pouvoir d'achat ? Et enfin, je terminerai, avez-vous, en tant qu'élu, des attentes envers vos citoyens, associations, commerces durant cette période et allez-vous les soutenir ? Merci à vous.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame FORTASS. Alors votre question est très précise. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va vous répondre. Dans un premier temps, c'est Monsieur Yacine FEKRANE, qui est adjoint aux Sports à la mairie du 7<sup>e</sup>, qui va vous donner une première réponse avec un certain nombre d'informations. Ensuite, le conseil délibérera pour la transmettre au maire de Lyon, à la Mairie centrale, qui vous apportera une réponse écrite plus complète puisque pour l'instant, on ne pourra pas tout dire. Il y a une conférence de presse qui est prévue en avril sur le sujet, mais on peut quand même vous donner quelques informations, celle qu'on a à l'instant T. Monsieur FEKRANE, je vous cède la parole pour la réponse.

M. FEKRANE : Bonsoir à tous et toutes. Merci. Ça tombe bien parce que la plupart des clubs posent cette question sur les Jeux olympiques. Ceci étant, c'est un événement mondial et olympique, donc des cinq continents. C'est en grande partie à Paris et la plus grande partie ici, dans la troisième ville, Lyon, c'est le football. Il va y avoir onze matchs, exactement : six matchs

masculins, cinq matchs féminins. Moi, personnellement, je suis ravi parce qu'on aura les quarts de finale et demi-finales qui vont se dérouler à Lyon. Ceci étant, les billets ne sont pas aussi chers qu'à Paris. Je fais la publicité puisqu'à partir du 20 mars, il y aura l'ouverture des billets. C'est entre 24 € et 70 €, selon les emplacements. Après, il faut juste savoir que l'événement commence le 26 juillet exactement pour l'ouverture de la cérémonie à Paris. Le premier match va débiter le 24 juillet. Ces deux jours avant l'ouverture, ça sera juste un pré-tournoi de qualification pour les pays, au niveau du classement. Ce sera à Décines, au Groupama Stadium de Lyon et nous, on va surtout accueillir les féminines — j'espère qu'elles iront en finale —, et si éventuellement elles finissent au podium, pour la troisième place, ce sera à Lyon.

Au niveau de la deuxième question, nous avons accueilli quand même des sportifs de haut niveau — je remercie la Mairie centrale et l'adjointe aux Sports — pour la simple raison que nous avons soutenu financièrement 29 sportifs de haut niveau reconnus par la Fédération internationale, seize athlètes et treize sports adaptés. Ceci étant, le week-end dernier, on a organisé le INDOOR Championnat de France d'Athlétisme au stade Balmont et à la Halle Diagana, où nous allons accueillir les sportifs arméniens qui pratiquent l'athlétisme. Nous allons les accueillir pour le mois d'avril. Nous allons aussi accueillir, au mois de juillet, l'équipe de gymnastique rythmique qui était tout récemment championne du monde par équipes. Ils vont venir mi-juillet et une dernière semaine de juillet, s'ils se sont maintenus, pour la finale. On a reçu, au mois de février, l'équipe de gymnastique de Taïwan. Après, on est toujours ouverts — avec Julie NUBLAT-FAURE et la direction des Sports, et la Ville de Lyon au niveau du tourisme et de la culture, puisque c'est tout lié, pour les visites — pour réceptionner l'équipe de basket, si tout va bien, à Mado Bonnet dans le 8<sup>e</sup>, et réceptionner aussi le rugby à sept, qu'on espère recevoir à Lyon.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Je me permets de rajouter que la Ville de Lyon sera relais de la flamme paralympique le 26 août prochain. Et ce que je trouvais intéressant dans votre question, parce qu'on a eu la réponse effectivement côté sportif, sur les équipes qu'on allait accueillir, mais votre question va au-delà et vous parlez aussi de l'animation de la ville, les questions de sécurité qui sont des vraies questions pendant ces Jeux olympiques, puisque je pense qu'on a tous vu que les agents de sécurité étaient recrutés à Paris, que les prix flambaient d'ailleurs dans le secteur de la sécurité. Donc c'est une question qui se pose aussi à la Ville de Lyon, comment on arrive à maintenir quand même une vie locale en même temps qu'un grand événement sportif ? Comment toutes les ressources ne sont pas happées par cet événement mondial, alors qu'il y a quand même un certain nombre de personnes qui continuent à vivre ? Je pense que la question se pose énormément à Paris, mais on aura forcément aussi des impacts à Lyon. Je vais vous redonner la parole, mais ce que je vous propose, c'est qu'on puisse, en plus de la réponse de M. FEKRANE, vous apporter une réponse plus complète par écrit, quand la Mairie centrale aura fait un certain nombre d'annonces. Je vous recède la parole, si vous le souhaitez, et j'ai vu Monsieur MIACHON DEBARD qui souhaitait aussi réagir.

Mme FORTASS : Merci pour votre réponse. C'est vrai qu'on m'a un peu « annoncé » un calendrier au niveau des réceptions d'athlètes et au niveau des épreuves et que, comme vous le disiez très bien, ma question est à la limite d'une question politique. C'est vrai qu'au conseil d'arrondissement, vous poser la question à vous, en tant que maire du 7<sup>e</sup> et à tous les élus ici présents, ce n'est pas spécialement pertinent, je le comprends très bien. Mais au vu de comment ces JO se font, j'ai eu l'impression que chacun des territoires en France devait vraiment faire attention à tenir l'ordre et à faire en sorte que les JO se passent de la manière la plus simple, la plus efficace et la meilleure possible. Il est évident que la réponse que

« j'attends » sera beaucoup plus complète et beaucoup plus propice lorsqu'elle sera menée au conseil de la Mairie de Lyon. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Monsieur MIACHON DEBARD.

M. MIACHON DEBARD : Merci. C'est effectivement l'occasion de parler des Jeux olympiques et paralympiques, moment qui va célébrer nos sportifs locaux et en complément de ce qui a été dit, je sais que l'Office des Sports de Lyon va organiser sur le territoire du 7<sup>e</sup>, à la Cité des halles, un événement avec les clubs sportifs locaux dans ce cadre des Jeux olympiques. C'est en faire un événement populaire, un événement aussi ancré ici dans notre territoire et pas que regarder Paris à la télé. Vous avez posé une question, également politique, et vous avez raison de le faire. Les grands événements internationaux de ces dernières années se sont quand même attirés des scandales qu'on a tous pu constater : des scandales environnementaux, sociaux, économiques. Je ne pense pas — l'histoire verra si j'ai raison ou pas — que les Jeux olympiques de Paris s'inscrivent dans ces niveaux-là et j'en suis assez content, en tant que Français. Pour autant, ça n'empêche pas la critique d'un certain nombre de choses. Je ne reviendrai pas sur tout, c'est peut-être un sujet qui me touche particulièrement parce que nous sommes concernés. La réalité des événements des Jeux olympiques à Paris, c'est aussi ce que certains ont appelé « le nettoyage » de Paris. C'est un fait, on en parlait avec Madame la Préfète il y a quelques jours c'est quand même un sujet sérieux, c'est un échange qui n'est pas simple, mais il faut dire les choses. A été organisé le déplacement, toutes les deux semaines, de 50 personnes sans abri depuis Paris, notamment, vers notre région Rhône-Alpes. Ça impliquait une augmentation d'un public très fragile sur notre territoire, alors pas que Lyon, toute la région. Mais en face, aucune réponse de moyens publics sur l'augmentation de l'accueil d'urgence. Donc c'est venu aggraver des situations déjà très difficiles. Ce sont des choses qu'il ne faut pas non plus mettre sous le tapis parce que ce serait un événement uniquement heureux. On se félicite tous des Jeux olympiques. On est avec nos sportifs, mais on dit aussi les choses et les difficultés que ça peut représenter, un tel événement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Monsieur FEKRANE, vous vouliez ajouter quelque chose ?

M. FEKRANE : Oui. Je ne voulais pas tout dire pour faire la part des choses puisque là on parle des Jeux olympiques. Et sinon, au niveau du 7<sup>e</sup>, comme l'a bien précisé mon collègue, l'OFISA du 7<sup>e</sup> organise, la semaine du 22 juillet à la Cité des Halles, un événement sportif spécifiquement pour les Jeux olympiques. C'est toute la semaine, il y aura même des soirées, des thèmes spécifiques. En dehors de ça, au niveau de l'Office des Sports de Lyon, en collaboration avec le Comité olympique régional, comme on l'avait fait il y a deux ans place Bellecour, le 2 ou 3 juin — la date n'est pas encore officielle —, nous allons faire un événement spécifique dédié aux jeunes. On essaie aussi de faire du sport populaire accessible à tous. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Je vais proposer donc aux élus de délibérer le fait de transmettre cette question au maire de Lyon, qui vous répondra sous forme écrite. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. C'est adopté.

**ADOPTÉ**  
**Abstention : Mme Cécile BREUIL**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer à la deuxième saisine du CVAL. C'est une question sur la santé et la question de la démographie médicale dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. La saisine nous vient du CIL et c'est Monsieur QUERRIEN qui rapporte. Je vous en prie, Monsieur QUERRIEN, vous avez la parole.

## **2. 2024-24781-MA7-286 – Saisine du CVAL 2 : manque de médecins dans le 7<sup>e</sup> arrondissement à Lyon**

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

M. QUERRIEN : Madame la Maire, Messieurs les élus, bonsoir. Alors c'est vrai qu'on passe sur deux sujets, on va dire complémentaires, mais totalement différents, puisque ce sont les aînés. Alors je voulais quand même me dire qu'autour de la table, il y a peut-être des personnes qui ont des aînés, qui ont peut-être aussi des personnes qui ont des difficultés pour se déplacer, pour aller chez le médecin ; bref, qui ont besoin d'aide. Il se trouve qu'il y a beaucoup de personnes dans ce cas-là qui sont sur le 7<sup>e</sup>. Je n'ai pas le nom et l'adresse de toutes les personnes, mais c'est une population qui est non négligeable. Aujourd'hui, il se trouve que — c'est intéressant — il y a une réunion qui a eu lieu pour les vœux du Maire à la piscine et Monsieur DOUCET nous a dit : « On va faire quelque chose pour les vieux — *très bien* — : Le karaoké. » Alors le karaoké, moi, je ne suis pas contre, c'est très sympa, ça permet de mettre de l'ambiance, mais si on fait le parallèle entre le karaoké et les personnes qui ont des problèmes de santé, je dirais qu'il n'y a quand même pas photo. Par rapport à la Mairie du 7<sup>e</sup>, il y a un petit peu de sujets en retrait. D'abord, on parle de la ville des aînés. Il y a quand même beaucoup de choses qui existent au niveau du suivi médical adapté. Je vais faire l'impasse sur les moyens modernes qui existent, c'est-à-dire la possibilité de prendre un rendez-vous par Internet, voire de faire des visioconférences. Je ne sais pas sur Lyon d'ailleurs si ça se fait, c'est plutôt pour tout ce qui est extérieur, mais prendre des rendez-vous — puisque maintenant la plupart des rendez-vous c'est par Internet, Doctolib notamment —, pour les personnes qui ne sont pas équipées, c'est compliqué et même chercher un médecin, c'est difficile. C'était la première chose. Il y a certes des personnes qui bénéficient de soins à domicile, mais ce n'est pas la majorité, sachant que pour avoir ces soins, il y a un certain nombre de dossiers à remplir.

Puis il y a aussi un autre sujet, qui est un petit peu général, qui n'est pas que pour Lyon et que le 7<sup>e</sup>, c'est qu'il y a un manque important de généralistes. Les généralistes qui s'installent au bout d'un certain moment, ils disent « Stop, on a suffisamment de patients ». Je ne sais pas s'ils le font tous, mais il y en a beaucoup qui le font, c'est-à-dire qu'ils ont leurs patients et ils n'en veulent plus du tout, c'est terminé, ils ont fermé. Ça, c'est un autre problème. Je ne vous apprendrai pas que la prévention, aujourd'hui — c'est peut-être une lapalissade —, c'est la possibilité qu'il y ait moins de personnes demain qui soient hospitalisées. Ça veut dire aussi, en dehors de l'aspect humain lui-même, il y a toute l'infrastructure qui existe, des problèmes de coûts également. Donc c'est vrai que la prévention est très importante.

Autre chose, effectivement, il existe des structures. La difficulté, c'est souvent pour les personnes de pouvoir se déplacer. On ne va pas parler de voiture parce que ce n'est pas forcément la meilleure solution, mais même au niveau des transports en commun, ce n'est pas évident. Il existait, dans d'autres structures, la possibilité d'avoir des véhicules, c'est-à-dire — je crois qu'il y a des EHPAD qui le font encore — on commande un véhicule et la personne peut aller chez son médecin, faire des déplacements. Je crois que dans le 7<sup>e</sup>, ça n'existe pas, si je ne me trompe pas. Ensuite, il y a un exemple qui est assez parlant. Je ne sais pas si parmi vous, quelqu'un connaît le Docteur DANNAOUI, si ça vous dit quelque chose. C'est un médecin qui a quasiment 90 ans, qui continue d'exercer et non seulement qui continue d'exercer, mais en plus qui exerce dans des EHPAD qui ne sont pas pourvus de médecin.

C'est une situation certes exceptionnelle, mais on a eu l'occasion, avec une autre personne qui est présente, d'aller le voir. Il était quand même assez surpris au niveau de ce qui existait parce qu'il y avait un système qui existait avant, à la Mairie, c'étaient des médecins qui venaient faire des permanences et qui permettaient, justement, pour les personnes qui avaient des difficultés d'être soignées. On me répondra qu'il y a peut-être d'autres systèmes qui existent aujourd'hui. Aujourd'hui, les généralistes, souvent, c'est la médecine à deux vitesses, c'est-à-dire les personnes qui peuvent effectivement se déplacer et avoir peut-être plus de rendez-vous chez un médecin libéral qu'un médecin public. Donc c'est un petit peu privilégier les plus fortunés. Et aussi, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, un problème d'information et d'interlocuteur ; les deux sont liés. C'est-à-dire que si on a la possibilité d'avoir l'information facilement, forcément on a les interlocuteurs, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Une des propositions, pourquoi pas — alors, sur la démarche et le comment, je ne sais pas, mais c'est l'idée générale —, c'était d'arriver à faire un petit fascicule récapitulatif simple qui permet d'avoir des contacts rapides, soit à la mairie, parce qu'il y a des personnes qui sont là pour assurer cette information, soit des informations simples qui permettent à ces personnes d'avoir des téléphones et des contacts. Ensuite, effectivement, sur ce que j'évoque, tout n'est pas du rôle de la Mairie, l'État a sa part également, mais s'il y a des mesures à mettre en place, c'est la Mairie, ce n'est pas l'État. Il existe des réseaux gérontologiques qui permettent à la fois un enjeu social d'intégration, et puis également qui interviennent pour le développement des centres de soins. Ça permet de mettre ensemble les acteurs et les contacts pour les personnes âgées. Je vais encore faire un parallèle par rapport au premier que j'ai dit également, c'est qu'il existe un Conseil métropolitain des jeunes — c'est très bien, ça permet de les initier un peu à la vie civile, l'engagement citoyen —, par contre, ce qui est assez surprenant, c'est que sur le 7<sup>e</sup>, il n'y a pas un conseil pour les anciens. Peut-être qu'il y a une explication, je ne sais pas, mais ça serait peut-être bien puisqu'il y a quand même un certain nombre d'arrondissements qui le font et je ne pense pas que ça soit une honte d'avoir ce genre d'institution à la mairie. On parlait des leviers et je vais arriver à la question. Alors la question c'était : la population senior vieillissante du 7<sup>e</sup>, et plus particulièrement de Gerland, est souvent confrontée à un manque important de médecins. Le secteur a perdu cinq cabinets médicaux en l'espace de deux ans. Pour la petite histoire, il y a trois praticiens qui souhaitaient s'installer à Gerland, qui n'ont pas pu trouver de cabinet médical à acheter et qui se sont installés dans un autre endroit puisque pour les médecins, ce qui est intéressant, c'est d'avoir un cabinet et par la suite, une fois qu'il est payé, de ne plus avoir de frais et de pouvoir le céder. Je vous ai parlé du médecin de près de 90 ans qui doit suivre les malades et qui fait des visites dans deux EHPAD. Je me répète, pour de nombreuses personnes qui ne disposent pas de moyens de communication modernes, c'est difficile et on demande donc l'intervention de la Mairie pour permettre, d'une part, à des médecins qui souhaitent s'installer de trouver des locaux, et un accompagnement pour les personnes âgées qui ne disposent pas de ces informations pour bénéficier de cette aide.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur QUERRIEN. Tout de même, je tiens à vous signaler que la question posée par le CVAL et délibérée par le CVAL ne parlait pas des aînés et des seniors, mais bien de l'accès aux soins et de l'accès notamment aux médecins généralistes. Mais vous pourrez tout à fait refaire une saisine sur la question de la politique senior de la Ville de Lyon, portée par Alexandre CHEVALIER. Je tiens à rectifier, ce n'est pas le Maire qui propose des karaokés, c'est le Conseil d'arrondissement des enfants qui s'est réuni et qui a proposé de faire un karaoké intergénérationnel, justement pour créer du lien social et de l'échange. Mais la politique « Bien vieillir » de la Ville de Lyon est évidemment beaucoup plus large que ça. Là, c'est une proposition du Conseil d'arrondissement des enfants. Nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on a transmis votre question en l'absence de Aurélie GRIES à Céline DE LAURENS, qui est adjointe au maire de Lyon en charge de la Santé. Donc elle va vous répondre sur l'aspect

santé, accès aux soins et peut-être que sur l'aspect senior — puisque vous avez mêlé les deux sujets, mais la question délibérée par le CVAL était, bien sûr, l'accès aux soins —, ça pourra faire l'objet d'une autre saisine et d'une autre réponse. Je vous en prie, Madame DE LAURENS.

Mme DE LAURENS : Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur QUERRIEN, pour votre question. Je regrette de ne pas avoir 2 heures devant moi parce que j'aurais pu vous présenter toute la politique municipale et notamment le Contrat Local de Santé qui décline l'ensemble des actions municipales et peut-être aussi, je pense qu'il y aurait besoin de faire une piqûre de rappel sur ce que fait la direction de la Santé qui, par ailleurs, s'est totalement réorganisée récemment. Mais je vais essayer de vous répondre précisément aux questions qui ont été adressées et validées par le CVAL. Déjà, sur la question du diagnostic, pour vous dire que le Contrat Local de Santé intègre un diagnostic, qui est disponible en ligne — je vous ai montré où vous pouviez le trouver sur Internet, mais je m'adresse à toute la salle —, le Contrat Local de Santé de la Ville de Lyon est disponible sur le site Internet de la Ville et vous pouvez chercher et charger l'ensemble du diagnostic qui présente pas mal de cartographies. C'est un diagnostic assez complexe parce qu'il prend en compte les différentes spécialités médicales, les territoires inframunicipaux, etc. En revanche, ce que je peux vous confirmer, c'est que le diagnostic, à la fois quantitatif, mais aussi qualitatif — parce qu'il a fait l'objet de beaucoup de questionnaires et d'échanges avec des élus, avec des acteurs du territoire, professionnels de santé, etc.—, il relevait bien que les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements faisaient état d'un manque de médecins généralistes et qu'au regard de l'ensemble du diagnostic, l'accès aux soins par le fait d'avoir des médecins généralistes de premier recours sur le territoire était une priorité du diagnostic et qu'ils sont une priorité du Contrat Local de Santé avec des actions dédiées pour ça. Je vais les décrire juste après. Je voulais juste ajouter le fait que, suite à la signature de ce Contrat Local de Santé, il y a un arrêté de zonage qui a été pris par l'Agence régionale de santé, qui définit deux types de zones : des zones d'intervention prioritaires ou des zones d'action complémentaires, qui dépendent du nombre de médecins par habitant existants. Et malgré, au global, un diagnostic de la Ville de Lyon qui montre qu'il y a plutôt un taux de médecins supérieur au taux de médecins qu'on peut globalement rencontrer dans la région et qui se présente plutôt dans la fourchette haute des taux de médecins pour l'ensemble du territoire français, qui pourrait nous rassurer, malgré ce constat global, quand on rentre un peu plus dans le détail territorial, on peut retenir que tous les quartiers politique de la ville de Lyon sont en zone d'accompagnement complémentaire, en ZAC, sauf les deux QPV de Lyon 9<sup>e</sup> qui sont en zone d'intervention prioritaire. Globalement, les arrondissements dans leur ensemble sont hors zone, donc ne sont pas catégorisés, sauf le 1<sup>er</sup>, le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> qui sont catégorisés zones d'accompagnement complémentaire, donc hors-QPV. Le 7<sup>e</sup> n'est pas considéré dans la classification ARS comme un zonage qui nécessite un accompagnement spécifique, même si, comme je vous l'ai dit, le diagnostic plus élargi montre qu'il y a malgré tout besoin de renforcer la présence de professionnels sur le territoire. Maintenant, qu'est-ce que fait la Ville de Lyon et qu'est-ce qu'elle a décidé de mener ? Déjà, elle a un Contrat Local de Santé fait, partagé et co-élaboré avec énormément de parties prenantes : les riverains, les associations, les professionnels de santé, les représentants des usagers, les gestionnaires d'établissements de santé également, et nous ont rejoint récemment les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, les CPTS, qui sont un outil d'appui pour le territoire parce qu'elles regroupent l'ensemble des professionnels de santé au sein d'une structure commune. Elles ont souvent des locaux dédiés. Elles ont souvent un budget pour mener des actions de prévention, vous en parliez tout à l'heure, notamment. Dans ces 43 actions, il y a évidemment des actions pour les aînés, vous en parliez, en matière d'accès aux soins, mais également sur la question du baromètre du non-recours au droit, car on identifie bien que les personnes les plus âgées, comme les personnes sans domicile, comme les personnes en situation de



précarité, sont des personnes qui ont une difficulté plus importante pour accéder à leur droit de santé, donc, il y a un certain nombre d'actions, mais sur le terrain, un élément de réponse. Notez, bien sûr, que les Ateliers Santé Ville et les Conseils Locaux de Santé Mentale sont deux outils dédiés aux territoires, avec des effectifs dédiés au sein d'un service de la direction de la Santé qui s'appelle le Service santé et territoires, qui fournit des effectifs Ville de Lyon, d'agents et agentes, principalement en soutien à la coordination des acteurs de santé du territoire et en soutien aux élus de santé des différents arrondissements. C'est d'un point de vue organisationnel. D'un point de vue financier, la Ville de Lyon s'est dotée d'une enveloppe de 500 000 € sur le mandat qui pourra être réévaluée, si elle est entièrement consommée — ça n'engage que moi — mais qui a déjà servi à l'ouverture d'une maison de santé pluriprofessionnelle dans le 1<sup>er</sup>, à l'ouverture d'une maison de santé professionnelle dans le 9<sup>e</sup>, d'un centre de santé sexuelle dans les Pentes, à l'installation d'un lieu d'accueil inconditionnel pour les personnes en situation de migration, en articulation avec les besoins qui ont été identifiés place Gabriel-Péri — le lieu s'appelle l'Espace, il s'installe rue Duguesclin et il ouvrira en avril —, mais aussi pour participer au financement de l'installation d'une maison des femmes, délibération qui va être présentée aujourd'hui. Donc ça, c'est déjà un certain nombre de projets. Sur les projets qui concernent plus spécifiquement le 7<sup>e</sup>, il y a également un projet qui est à l'étude aujourd'hui d'implantation d'une structure santé sociale au sein de la Cité Jardin. Il va aussi en être fait état aujourd'hui. Par ailleurs, la Ville de Lyon accompagne aussi beaucoup de professionnels de santé, justement dans leur recherche de locaux. Dans ce Service santé et territoires, on a également recruté une personne dédiée à l'accompagnement des acteurs de santé qui cherchent des locaux et pour les appuyer aussi à monter leurs structures coordonnées parce que c'est le choix d'exercice le plus répandu aujourd'hui. Vous dire aussi que dans le cadre de cet accompagnement, ces équipes accompagnent aujourd'hui le projet de Centre de santé étudiant qui va voir le jour dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, dans des locaux qui appartiennent à la Ville de Lyon et qui vont être mis à disposition de la structure. Donc c'est aussi une certaine forme d'engagement économique et en matière de ressources humaines, mais elles appuient aussi la recherche de locaux, notamment pour l'Équipe Mobile de Prévention et le SSIAD, qui étaient installés à Sévigné et qui aujourd'hui, cherchent de nouveaux locaux. Elles appuient aussi justement le nouvel acheteur du centre Sévigné pour maintenir une activité de soins sur le site et elles appuient aussi de nombreux acteurs du territoire pour les accompagner dans cette recherche.

En parallèle, sachez aussi que la Ville de Lyon soutient le fonctionnement des quatre maisons médicales de garde de la Ville de Lyon *via* du financement de loyers. Est-ce que la situation est parfaite pour autant ? Je ne pense pas et je pense qu'aujourd'hui, il serait faux de dire que tout est fait. Néanmoins, on n'est pas seul à agir sur ce sujet. Vous l'avez dit, il y a actuellement l'ARS et la CPAM qui s'organisent avec un guichet — qu'ils appellent un guichet unique — pour accueillir les professionnels qui souhaitent s'implanter. Mais, malgré ça, la concurrence est rude sur le territoire. Il y a aussi, il faut le savoir, des centres de soins non programmés qui s'installent sans demander l'avis de la Ville ou d'autres acteurs du territoire, comme par exemple MEDSOINS 7/7 qui s'est installé à Bellecour et qui propose des soins, comme son nom l'indique, sept jours sur sept et ouvert quasiment jusqu'à minuit tous les jours. Vous dire aussi que notre responsabilité, c'est aussi de faire remonter les difficultés. C'est ce qu'on a fait récemment avec notre député Marie-Charlotte GARIN, qui va déposer une question au Gouvernement à ce sujet et qui passera le 26 mars. Je voulais terminer sur une touche positive pour vous dire que très récemment, c'est-à-dire hier, l'hôpital Saint-Joseph Saint-Luc avait eu le plaisir d'ouvrir un nouveau centre de santé qui va permettre de désengorger les urgences, qui est basé 42, rue Rollin, dans lequel il y a six médecins généralistes. Donc il y a effectivement des centres qui ferment, mais il y a aussi pas mal de structures qui ouvrent. Voilà ce que j'ai à vous répondre sur vos questions et désolée si je n'ai pas pu répondre à tous les points remontés.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DE LAURENS. Monsieur QUERRIEN, vous souhaitez réagir ?

M. QUERRIEN : Oui. Alors, effectivement, le format actuel pour les réponses, c'est vrai que c'est très insuffisant. Ça mériterait, je dirais quasiment, comme vous le dites, deux heures de discussion et pourquoi pas, c'est une suggestion que je vous fais, avec une séance publique pour les habitants et ça permettrait aussi de mieux faire connaître les différents systèmes. Moi, je voulais revenir sur trois points.

Mme DE LAURENS : Sur ce sujet, invitez-moi, avec plaisir pour participer à une séance.

M. QUERRIEN : Ce n'est pas moi qui peux vous inviter. Je suis bien désolé, on ne fait pas les choses à l'envers. C'est vous qui avez les clés. Moi, je n'ai pas de clés. Donc si vous voulez un jour organiser sur ce sujet une conférence et puis expliquer tout ce qui est en train d'évoluer, ça va dans le bon sens, mais ce n'est pas à moi de décider quoi que ce soit. Moi, je vous pose des questions, c'est tout, je n'ai aucun pouvoir, si ce n'est de poser des questions.

Je voulais revenir sur trois points par rapport à la coordination. C'est vrai que, comme je vous l'ai dit avant que la réunion ne commence, il y a des moyens qui existent certainement et qui ne sont peut-être pas assez mis en application, donc à faire connaître. Le deuxième point, la Cité Jardin, effectivement, j'ai entendu parler de cette proposition, dans combien de temps elle va se mettre en place ? Si vous avez une date. C'est bien ce qui me semblait. Donc ça veut dire que si cette implantation va dans le sens des travaux qui sont prévus, ça veut dire que c'est prévu pour un temps lointain, on va dire. C'est-à-dire sans date précise, dans le meilleur des cas, en étant très optimiste, ça sera dans cinq ans, voire plus.

Mme LA MAIRE : Monsieur QUERRIEN, vous faites les questions et les réponses. Allez-y, et ensuite moi je vous répondrai.

M. QUERRIEN : Je pose la question, vous avez certainement la réponse.

Mme LA MAIRE : Finissez et je vous répondrai sur la date.

M. QUERRIEN : Ensuite, il y a un sujet que j'ai abordé, je n'ai aucune réponse. C'était tout l'aspect transport parce que, comme je vous l'ai dit, l'aspect transport, il y a des personnes qui peuvent se déplacer. Maintenant, vous allez me dire, il y a peut-être des médecins qui peuvent venir à domicile, de moins en moins. Donc c'est vrai que les personnes qui connaissent — vous parlez de ce qui va se faire à Saint-Luc, très bonne nouvelle —, mais les personnes qui veulent venir dans cette structure, comment ils font ? À moins de trouver quelqu'un dans leur entourage qui accepte de les emmener ou les accompagner. Donc c'est un sujet qui est important et qui mériterait d'avoir quelque chose de proposé. Voilà, mais pour le reste, très bien, il y a des choses qui se font, ça évolue, ça va dans le bon sens.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur QUERRIEN. Madame DE LAURENS, très rapidement, réaction. Puis je répondrai, puis on votera.

Mme DE LAURENS : C'est juste sur l'aspect transport. La CPAM met en place des dispositifs de transport adaptés pour les personnes qui en ont besoin, avec des pathologies ou des difficultés spécifiques. Donc ça, c'est un remboursement Assurance maladie, on est sur du droit commun. Après, je pense que le dispositif dont vous faites mention sur un autre territoire que le 7<sup>e</sup>, c'est celui qui existe et qui a été mis en place par la régie de quartier, il me semble,

dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Mais clairement aujourd'hui, il y a un dispositif qui a son public, ce n'est pas le sujet, mais il y a un dispositif de droit commun qui existe. Donc est-ce qu'on a vocation à créer de nouveaux dispositifs supra-droit commun, sachant les difficultés actuelles de financement ? Je ne sais pas.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DE LAURENS. Donc pour répondre, effectivement, le centre de santé à la Cité Jardin nous a paru être une nécessité au vu des diagnostics posés sur la population qui est en situation de non-recours au droit, et notamment de droit à la santé, et qui par ailleurs est vieillissante, comme vous l'avez dit. Et le centre de santé — on en parlera dans les délibérations de ce conseil d'arrondissement — fera partie de la première tranche des travaux de la Cité Jardin qui débiteront en 2026. Voilà pour la réponse sur ce centre de santé. Je vous propose désormais de voter sur le fait de transmettre cette question au maire de Lyon, même si vous avez déjà eu une réponse complète de la part de Madame DE LAURENS, vous l'aurez par écrit. Je vous propose par ailleurs de garder toutes vos questions sur les seniors, peut-être pour une autre interpellation, parce que là, ce n'était pas délibéré. Mais pour les élus, qui est contre le fait de transmettre cette question au maire de Lyon ? Qui s'abstient ? Deux abstentions, c'est adopté.

#### **ADOPTÉ**

**Abstentions : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Je remercie les membres du CVAL pour leur présence et leur question. Vous pouvez rejoindre le public. Nous allons désormais étudier les projets de délibérations qui seront ensuite présentés au Conseil municipal du 21 mars.

### **3. 2024-24782-MA7-287 – Question au maire de Lyon - un nouveau parc urbain dans le 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : La première, c'est la question que nous allons poser en tant que 7<sup>e</sup> arrondissement au maire de Lyon. La dernière, c'était justement sur la place des Pavillons et le marché alimentaire de la place des Pavillons. Cette fois-ci, je propose que nous interroguions le maire de Lyon, et notamment ses adjoints, Gauthier CHAPUIS et Chloé VIDAL, sur le futur parc du PUP Nexans. Vous avez dû lire dans la presse qu'il y avait un projet urbain en lieu et place des anciennes Halles Nexans, et encore je dis en lieu et place, c'est faux, puisque nous allons conserver les deux halles industrielles qui sont encore présentes sur le site. Il va y avoir un certain nombre de logements, et notamment du logement social, une crèche, des commerces, des activités productives qui vont aussi garder leur place, trouver leur place dans la halle nord et un parc de 1,5 hectare qui va amener encore plus de nature pour les habitants. On est dans un secteur carencé en matière de mètres carrés de nature en ville par rapport au nombre d'habitants. Donc ce nouveau parc va voir le jour. Pour l'instant, on n'a pas encore énormément de détails. On l'a appelé entre nous « parc des Balançoires », puisqu'il est juste à côté de la rue des Balançoires, mais peut-être que la concertation nous amènera à choisir un autre nom. Et ce que je vous propose de poser comme question au Conseil municipal, c'est : « Monsieur le Maire, pouvez-vous renseigner les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement sur les caractéristiques principales du futur parc et nous préciser les modalités de concertation ? »

Est-ce que cette question vous convient ? Est-ce que vous avez des remarques à nous faire partager ? Non. Je la soumets donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

**ADOPTÉ**  
**Abstentions : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX**

La question est donc adoptée et je la poserai en notre nom, à presque toutes et tous, lors du Conseil municipal du 21 mars.

**4. 2024-24728-CMMA7-284 – Engagements « Quartiers 2030 » - Approbation et autorisation de signature du contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération lyonnaise**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je vais désormais vous présenter la délibération suivante à la place de Luc VOITURIER qui est absent ce soir. Il s'agit de l'approbation et de l'autorisation de signature du contrat de ville 2024/2030 pour l'agglomération lyonnaise.

Vous le savez, ce contrat de ville concerne les habitants et habitantes des quartiers de notre ville qui sont les moins favorisés, qui ont le plus de difficultés sociales. Il y a un énorme travail qui a été fait par tous les acteurs de la politique de la ville pour faire un diagnostic de territoire et ensuite mettre les engagements, et notamment les engagements financiers, derrière, pour aider les habitants et habitantes de ces quartiers avec toujours un esprit d'émancipation pour que chacun prenne en main son destin. Ce nouveau contrat de ville 2024/2030 repose sur une ambition : mobiliser les politiques publiques dites « de droit commun » pour tendre vers l'égalité, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait que des financements politiques de la ville dans ces quartiers. Il faut aussi que toutes les politiques thématiques participent au financement des actions dans ces quartiers. Un objectif aussi stratégique qui est de renforcer la présence humaine de l'action publique dans des quartiers populaires, des modes de faire avec les habitants, les associations ; un renforcement de la coordination entre les services publics locaux et les acteurs locaux ; un encouragement à l'expérimentation, là aussi avec un certain nombre d'expérimentations — je pense notamment à l'alimentation, on peut améliorer un certain nombre de choses en termes d'accès au droit et d'égalité de toutes et tous devant l'alimentation — ; et puis une attention particulière pour les habitantes et les habitants les plus vulnérables, particulièrement nombreux dans les quartiers populaires. On parlait de la question de la santé, il y a un instant, je pense que ça en fait partie. Ce contrat a pour objectif de répondre à six enjeux :

- Accès au droit et aux services ;
- Tranquillité, prévention, médiation ;
- Emploi, insertion et développement économique ;
- Éducation ;
- Habitat et transition écologique ;
- Culture, sport, santé ;
- Vie associative.

Dans le contrat, on redéfinit également les zones géographiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans le 7<sup>e</sup>, nous n'avons qu'un seul QPV, justement à la Cité Jardin, et ce QPV est étendu vers le nord, notamment avec les tours Alexandre CHARBIN, qui sont juste au nord de la Cité Jardin, qui rejoignent le QPV des cités sociales de Gerland, c'est le nom officiel du QPV. Au Nord, nous avons ce qu'on appelait anciennement « un quartier de veille active » autour de la place Mazagran. Nous avons beaucoup milité pour que ce quartier de veille active puisse être classé en QPV du fait de la misère sociale dans laquelle se trouvaient les gens qui passaient sur la place, et pas seulement la prise en compte du revenu des habitants du quartier. Malheureusement, ça n'a pas été pris en compte. Donc désormais, ce

quartier est toujours en veille active — mais on n'appelle plus comme ça, ça s'appelle un quartier populaire métropolitain — et il y a des moyens qui sont mis par la Ville et par la Métropole, mais malheureusement pas par l'État, sur ce quartier. Je conclurai en vous disant qu'il y aura une convention territoriale de Lyon qui précisera un peu tout ça. Là, on est sur le contrat de ville global et la géographie des quartiers populaires et on votera la convention *a priori* au mois de juin prochain.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Monsieur BOSETTI, allez-y.

M. BOSETTI : Oui, excusez-moi, Madame la Maire. Merci beaucoup. Ce soir, nous approuvons le nouveau contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération lyonnaise dénommé Engagements Quartiers 2030. Ce sont des engagements que nous approuverons bien sûr avec les élus de mon groupe Lyon en Commun. Des engagements qui sont nécessaires pour la continuité de la politique de la ville, dans des quartiers qui rencontrent les plus grandes difficultés. C'est l'occasion pour nous aussi de saluer l'engagement de Jean-Luc GIRAULT, l'adjoint à la Politique de la ville en Mairie centrale, tout comme celui de Luc VOITURIER, absent ce soir, mais qui n'est pas démeritant sur les questions de politique de la ville dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. L'occasion de saluer aussi l'engagement de notre municipalité sur Cité Jardin à Gerland, la grande oubliée finalement des derniers mandats et sur laquelle on se mobilise ; on va le voir avec la délibération suivante. On sait le maire de Lyon, d'ailleurs, très impliqué sur ce dossier, comme vous, Madame la Maire, évidemment. Malheureusement, c'est avec un goût assez amer que nous allons approuver ce contrat de ville parce que le Gouvernement, dans le même temps, annonce près de 50 millions d'euros d'annulations de crédits de l'État sur la politique de la ville. Cette annonce, elle marque le recul de l'État social partout aujourd'hui, y compris dans le droit commun, et pas seulement dans les quartiers fragiles, au profit d'objectifs économiques de court terme. Ainsi, les services publics, qui sont un élément central de notre cohésion sociale, reculent de partout. Que faire si même les actions de droit commun dégringolent ? Je pense à la réforme du RSA, qui est désormais conditionné à des travaux d'intérêt général ; la suppression de l'allocation de solidarité spécifique, qui risque de plonger plus encore dans la précarité des publics qui sont déjà fragilisés par une perte d'emploi ; la dégressivité de l'allocation d'aide au retour à l'emploi et la diminution de l'indemnisation ; et malheureusement, les maisons France Services ne remplaceront pas les bureaux de Poste ni les urgences hospitalières nécessaires à la population. Alors que nous faisons face à un niveau de pauvreté inquiétant, voire inédit en France, le pays entier semble aujourd'hui en passe de devenir un quartier prioritaire et les collectivités locales ne pourront pas, seules, compenser et combler les lacunes de l'État. Aujourd'hui, ce sont elles qui se retrouvent à amortir les chocs, à soigner, à réparer les dégâts sociaux, et les nouveaux quartiers prioritaires métropolitains, dont nous saluons bien sûr la création, illustrent bien cette bascule. Ce sont eux qui vont permettre d'accompagner les habitants des quartiers dits de « veille active », puisque l'État se contente aujourd'hui, à travers cette appellation, de surveiller les quartiers pauvres sans pour autant leur apporter de soutien. Alors, quelles sont les raisons avancées par ce désengagement général et cette renaissance de l'insécurité sociale à marche forcée ? Eh bien, 10 milliards d'économies à trouver dans le budget en 2024, 20 milliards en 2025, mais c'est en maltraitant les citoyens que nous ferons nation et que nous épongerons nos dettes collectives. En économie, la courte vue ne sauve que le court terme. Or, une nation s'inscrit dans le temps long et cela exige du souffle. À force de petites apnées régressives, les fameuses coupes budgétaires sur l'insertion, le handicap, la solidarité, ce ne sont plus seulement les habitants des quartiers populaires qui sont condamnés à l'asphyxie, mais la France entière. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur BOSETTI. Je vous propose de passer au vote de ce contrat de ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Toujours en l'absence de Luc VOITURIER, je vais vous présenter le rapport suivant et je suis plutôt au reste de vous le présenter parce qu'il s'agit du rapport Projet Cité Jardin avec un investissement inédit de la Ville de Lyon sur la Cité Jardin.

### **5. 2024-21840-CMMA7-258 – Lyon 7<sup>e</sup> - Lancement de l'opération n° 07053003 « Projet Cité Jardin » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00016**

Mme LA MAIRE : On en parle depuis le début du mandat, on dit que c'est un de nos quartiers prioritaires, mais pas que pour la politique de la ville. C'est un quartier qui a été longtemps oublié des politiques publiques. Et là, la municipalité engage une partie de sa programmation pluriannuelle d'investissement pour la Cité Jardin et très exactement 3,6 millions d'euros qui sont votés ce soir pour les habitants et habitantes de la Cité Jardin. Alors, qu'est-ce qu'on va faire de ces 3,6 millions d'euros ? La première ambition, c'est de permettre de mieux vivre à la Cité Jardin. Il y aura une action sur les logements avec la création de plusieurs types de logements. Il y aura du logement familial, du logement étudiant, du BRS pour qu'on puisse aussi accéder à la propriété à la Cité Jardin. Certains bâtiments seront étendus pour agrandir les appartements familiaux et correspondre mieux aux attentes des habitants et des habitantes. Donc une vraie transformation et une vraie qualité retrouvée à la Cité Jardin. Pour cela, la Ville n'ira pas seule sur la réhabilitation des logements. Il y a un protocole financier qui est en train d'être travaillé avec l'État et GLH, Grand Lyon Habitat, qui est le bailleur historique de la Cité Jardin. Également dans cette transformation, on va trouver une nouvelle offre de service à la Cité Jardin. On parlait de la structure de santé tout à l'heure, mais il y aura aussi des locaux d'activités et des commerces en rez-de-chaussée, là aussi un manque qui nous a été remonté par les habitants et les habitantes. Les travaux vont arriver, ils se passeront par phases. On ne peut pas faire tout ce travail-là en quelques mois et la première phase, ça va être en 2026-2028, et on présentera samedi avec Monsieur le Maire aux habitants et aux habitantes, un peu plus précisément, ce à quoi correspond la première phase. Deuxième ambition, et ces 3,6 millions d'euros vont beaucoup servir la question des espaces publics, puisqu'il y a l'ambition de relier et d'apaiser le quartier avec la création d'une nouvelle voie au sud de la Cité Jardin, qui nous permet de désenclaver et de faire circuler les véhicules d'urgence dans la Cité Jardin. C'était une demande pour les secours qui ont du mal à intervenir. Et puis, le Projet Cité Jardin intègre aussi l'ouverture du parc du Château des mères, qui aujourd'hui sert aux étudiants et étudiantes de l'ISARA, et uniquement à eux. Et demain, le parc sera rendu en quelque sorte aux habitants et habitantes puisque c'est un parc public et il sera à nouveau ouvert. Travail sur les espaces publics également, le travail sur l'arène au sein de la Cité Jardin, avec une grande concertation qui a été menée avec les habitants et habitantes pour savoir à quoi pourrait servir l'arène. Il y a plusieurs usages qui sont ressortis, notamment le jeu, l'usage sportif et puis l'usage un peu plus contemplatif, pouvoir se poser en rentrant chez soi. Donc tout cela s'est fait en lien avec les habitants et les habitantes, avec un certain nombre de réunions, et en présence du maire de Lyon qui s'intéresse particulièrement au sujet, des contributions également des enfants de l'école Aristide-Briand qui nous ont fait un diagnostic en marchant de la Cité Jardin et qui nous l'ont déjà présenté en atelier dernièrement. Concrètement, ce que l'on vote dans cette délibération, ce sont les 3,6 millions d'euros qui permettront de financer les actions à court terme, études et travaux, et aussi des actions à moyen terme, avec un certain nombre d'études préalables, et vous avez le détail de ce qu'on met année par année dans la délibération. Les autres délibérations concernent également la

Cité Jardin, mais je pense qu'on va s'arrêter sur l'investissement. Ensuite, on parlera du local associatif qui va accueillir un café intergénérationnel.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Madame DESRIEUX et Monsieur MIACHON DEBARD, allez-y.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Juste un petit aparté, parce que je crois qu'en commission, ça a été largement abordé. Vous l'avez vous-même dit, la Cité Jardin, elle est en attente depuis de nombreuses années — on peut parler de dizaine, quinzaine d'années — d'un plan d'investissement à la hauteur. Je m'interroge juste sur le fait que l'inscription de ce projet global, il est là depuis longtemps, mais à ce jour, concrètement, il n'y a rien. Aujourd'hui, vous nous annoncez quelques tranches, sauf qu'on soupçonne de ne pas être forcément à la hauteur des attendus. Les Gerlandais, je pense, les habitants de la Cité Jardin, *a fortiori*, seraient en droit de vous demander où en est-on concrètement ? Juste pour faire un point, apparemment en commission, je n'y étais pas, mais mes collègues m'ont rapporté qu'on ne toucherait pas aux bâtiments existants, alors qu'en fait, c'est l'urgence. Il semblerait qu'en fait, on y trouve notamment, en excuse ou tout du moins à ce sujet-là, le fait qu'il faudrait prioriser la sécurisation de la rue de l'Effort, si je ne m'abuse. Mais finalement, qu'attendons-nous pour sécuriser cette rue ? Est-ce qu'on a des notions de la réouverture de celle-ci ? Je souligne aussi que ces témoignages qui dénotent de la dégradation et de l'état d'urgence de cet investissement quant à ce quartier, sont là depuis longtemps et Monsieur ESCARAVAGE en avait témoigné en décembre 2020, lorsqu'il avait lui-même souligné les dégradations et fortes nuisances qui, on pourrait dire, polluaient la Cité Jardin et ses alentours. En trois ans et demi maintenant, trois et quelques mois, on pourrait être légitimement en mesure de vous demander pourquoi un investissement si tardif et qui ne répond pas forcément à l'attente principale ? Merci à vous, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je vous propose d'écouter d'abord Monsieur MIACHON DEBARD et ensuite je répondrai. Allez-y, Monsieur MIACHON DEBARD.

M. MIACHON DEBARD : Merci. Ces délibérations, bien sûr, font plaisir à voir parce que je ne peux que vous rejoindre, que ça a été long et d'ailleurs le travail n'est pas terminé. Ça a été long avant notre arrivée. Ça a été long aussi depuis qu'on est là, pas de manière injustifiée. Ce ne sont pas des petits sujets qui demandent — je ne vais pas parler de diagnostic parce qu'il y en a eu que trop auparavant — des équilibres économiques importants et des débats aussi entre nous sur qu'est-ce qu'on fait d'une cité comme celle-ci quand on parle de sa rénovation ? Il n'est que trop simple de parler de rénovation aux dépens des habitants sur place. Si l'idée était de faire une cité toute neuve, mais sans ses habitants, nous aurions mis beaucoup moins de temps. Nous avons débattu entre nous, parfois de manière vive, et nous avons trouvé dans l'intelligence collective des consensus pour assurer que cette rénovation se fasse, non seulement en faveur des habitants qui y sont aujourd'hui, mais également pas aux dépens d'habitants qui, demain, auraient besoin de la même offre de logements très sociaux. Une fois qu'on a mis cela sur la table, on s'est effectivement posé beaucoup de questions sur comment on équilibre ses ambitions au niveau budgétaire. Donc je ne vais pas répondre à tout. Je pense que Madame la Maire le précisera, mais je ne pense pas qu'il n'y a eu dans nos échanges en tout cas, de l'antinomie entre la priorité de la rue de l'Effort et la réhabilitation des bâtiments. Ce que, à mon sens, il faut entendre, c'est qu'effectivement, on se lance sur un projet de long terme et ça, il ne faut pas le cacher, qui va commencer maintenant, qui va commencer par tranches. Il y aura des bâtiments qui sont ciblés pour une rénovation lourde à court terme, mais c'était aussi un débat entre nous et sur lequel on a beaucoup insisté. Finalement, ça n'a pas été tant un débat que ça, puisqu'on était d'accord. Sous l'excuse que sur le long terme, il y aura rénovation, on ne doit pas laisser des bâtiments

dépérir. Parmi les sommes avancées ici, il y a un certain nombre de rénovations des bâtiments existants, même si ces bâtiments seront revus en profondeur dans quelques années, on ne pouvait pas justifier de dire : « Restez dans l'état où vous êtes, avec les moisissures, avec les problématiques de toiture, avec les problématiques de sécurité, notamment des caves, en attendant, dans deux, trois, quatre, cinq, six ans que votre tour vienne. » Donc il y a, à la fois, cette programmation par tranche à long terme, et à la fois des travaux plus petits de mise aux normes. Voilà, pour ma part. Je n'irai peut-être pas plus loin parce que je pense que vous avez peut-être plus d'éléments que moi. Quand même, il faut le dire, parce qu'il n'est pas là ce soir, mais plusieurs élus ont travaillé sur la question et Monsieur VOITURIER en particulier a suivi ce sujet-là et il a fait partie des gens avec qui j'ai pu débattre des fois vivement. Donc je dois lui reconnaître le travail de ces dernières années, qui a abouti à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Je vais un tout petit peu compléter, mais effectivement je vous rejoins, j'aimerais que ça aille plus vite. On avait d'ailleurs posé la question au maire de Lyon en 2020 ou en 2021, en tout cas, on l'avait évoqué très rapidement dans le mandat et je crois qu'on partage ce souci d'avancer rapidement sur la Cité Jardin. Après, on se heurte à un certain nombre de problématiques techniques, financières. Il faut trouver le bon montage. Mais justement, si on vote ça aujourd'hui, c'est qu'on avance, qu'on a un projet global et qui intègre aussi la question du bâti, où on est en train de finaliser justement le protocole financier puisque ce n'est pas la Ville seule ou la Métropole seule qui pourra financer la réhabilitation de toute la Cité Jardin qui n'a pas vu de travaux d'ampleur depuis plus de 30 ans. C'est pour ça qu'on a besoin d'aller chercher de l'argent auprès de l'État et c'est en train d'être fait. Mais on a évidemment très bon espoir que ça aboutisse et on a déjà commencé à travailler sur le phasage des travaux, les futurs usages. Donc ça avance. Mais en parallèle, on avance sur les compétences qui nous sont un petit plus propres, celles des espaces publics, avec à la fois la question de la sécurité et de l'ouverture de cette voie, mais aussi la question de retrouver l'usage des espaces publics avec un aménagement de l'arène et une ouverture du parc des Châteaux des mères. Ça participe aussi à la qualité de vie, même si, bien sûr, que le bâti est l'urgence, mais c'est un projet global et le Maire sera auprès des habitants samedi matin, justement, pour expliciter et répondre aux questions et aux inquiétudes que cela peut susciter.

Je vous propose de passer aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

#### **ADOPTÉ**

**Abstentions : Mme Cécile BREUIL, Mme Émilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter — et rapidement parce que je vois que le temps file — les deux rapports suivants.

- 6. 2024-21870-CMMA7-282 – Budget participatif 2022 - enveloppe globale - Attribution d'une subvention d'investissement de 210 000 euros à Batigère pour la réalisation de travaux d'aménagement dans un local dédié à un Espace Associatif/Café intergénérationnel dans la Cité Jardin du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente – Opération 60BUPA22**
- 7. 2024-21869-CMMA7-281 – Budget participatif 2022 - Attribution d'une subvention d'investissement de 26 400 euros au Centre social de Gerland pour équiper en mobiliers le local dédié à un Espace Associatif / Café intergénérationnel dans la Cité Jardin du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon - Approbation et autorisation de**



**signature de la convention financière afférente - Opération n° 60BUPA22 -  
enveloppe globale, AP 2021-3, programme 00020**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Ça concerne toujours la Cité Jardin et c'est aussi une bonne nouvelle. Lors de la première édition du budget participatif, il y a un projet lauréat qui s'intitulait « Création d'un espace associatif multiculturel dans le quartier de Gerland ». Il nous a paru logique, par rapport à tout ce qu'on vient de se dire, que ce projet voie le jour au sein de la Cité Jardin parce qu'on avait par ailleurs déjà un certain nombre de demandes pour avoir un local associatif à la Cité Jardin. Ce local se situe rue de Gerland, dans l'ancienne épicerie des Jardins de France qui appartient au bailleur social Batigère. Avec cette délibération, on vote un investissement de 210 000 € pour les travaux et pour que ce local soit à la disposition des associations de la Cité Jardin, et notamment du centre social de Gerland qui propose d'y installer un café intergénérationnel, projet particulièrement pertinent au vu de la sociologie du quartier.

Et donc, c'est la deuxième délibération, la 21869 qui nous le dit, en plus des 210 000 € d'investissement, nous proposons d'attribuer au centre social de Gerland un budget de 26 400 € pour qu'il puisse meubler ce local et ce café intergénérationnel, qu'il puisse avoir les moyens d'acquérir divers matériels pour équiper ce local.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ces deux délibérations ? Non. Alors je vais les soumettre une par une à vos voix. La première, c'est la 21870.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et la deuxième, c'est la 21869.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vous présente le rapport suivant, ensuite je passe la parole à mes adjoints parce que là, ça commence à faire beaucoup.

**8. 2024-20408-CMMA7-248 – Dénomination d'un espace public : Jardin à la mémoire des victimes du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On change complètement de sujet. On n'est plus à la Cité Jardin, on est au parc Blandan et nous allons nommer un nouvel espace public, « Jardin à la mémoire des victimes du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994 ». Effectivement, en 2024, on commémore les 30 ans du génocide du Rwanda, et il se trouve que dans notre ville, on n'avait aucun lieu qui était dédié à la mémoire de ces victimes. En lien avec une association qui s'appelle Ibuka, qui soutient les rescapés du génocide, la Ville et la Mairie du 7<sup>e</sup> ont identifié un lieu qui pourrait servir de lieu de mémoire, sur la partie haute du parc Blandan. Ce lieu va servir de recueillement pour les familles et de lieu aussi pour les commémorations. On y installera une stèle lors de la cérémonie du 30<sup>e</sup> anniversaire du génocide du Rwanda et ce qu'on vous propose ce soir, c'est de le dénommer — de le renommer parce qu'il n'avait pas de nom aujourd'hui, il était au sein du parc Blandan —, et la proposition est de le dénommer « Jardin à la mémoire des victimes du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en

1994 ». Nous aurons une cérémonie de commémoration le dimanche 7 avril à 16 h 30 et vous êtes évidemment toutes et tous invités.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX et Monsieur ESCARAVAGE.

Mme DESRIEUX : Excusez-moi, Madame la Maire, mais j'ai cru comprendre que vous disiez qu'il n'y avait pas de lieu aujourd'hui existant. Je me permets juste de rappeler que lors du conseil municipal du 18 mai 2004, il avait été attribué une subvention pour un mémorial qui était sur Antonin Poncet pour les Arméniens, mais aussi avec la précision « ainsi qu'un lieu de souvenir pour tous les autres génocides orphelins ». Je voulais juste rappeler cela, c'est tout. Ce n'est pas en lien avec le vote.

Mme LA MAIRE : Vous avez tout à fait raison, mais ce n'est pas un lieu spécifique pour le génocide du Rwanda et c'est cela qu'on vote ce soir. M. ESCARAVAGE.

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je tenais simplement ce soir à exprimer ici ma fierté et mon émotion à ce que le 7<sup>e</sup> arrondissement accueille un lieu à la mémoire des victimes du génocide des Tutsis du Rwanda. La création de ce jardin, 30 ans après le génocide, est un pas de plus dans la réconciliation entre deux pays qui me sont chers, la France et le Rwanda, puisqu'il a en effet fallu attendre 2019 pour que la France commémore officiellement ce génocide et 2021 pour qu'elle admette, par la voix de son président, ses responsabilités dans cette tragédie et j'espère sincèrement que, prochainement, elle arrive à demander pardon. En kinyarwanda, « souviens-toi » se dit « Ibuka », c'est le nom de l'association que vous avez citée et j'espère sincèrement que le 7 avril prochain, nous serons nombreux à nous souvenir. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur ESCARAVAGE, et donc rendez-vous le 7 avril. En attendant, je sou mets cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Monsieur MIACHON DEBARD qui va nous parler de la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme.

#### **9. 2024-21835-CMMA7-259 – Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon/inscriptions et extensions d'emplacements réservés et de localisations préférentielles pour équipements au bénéfice de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci. La délibération vise à valider l'avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme et d'habitat de la métropole. Je sais que vous êtes désormais toutes et tous devenus des experts en PLU-H, mais je vais quand même prendre une petite minute pour recontextualiser. Le PLU — je rappelle le règlement — qui encadre les autorisations de constructions, a été profondément révisé en 2019 et connaît depuis un certain nombre de modifications. Il s'agit ici de la quatrième modification et celle-ci a été alimentée en amont, à la fois par les propositions des villes, par des éléments qui n'avaient pas pu être matériellement pris en considération lors de la modification n° 3, mais également par une période de concertation organisée et animée par la Métropole, qui a permis

de faire remonter un certain nombre de propositions citoyennes. Je rappelle que nous avons d'ailleurs fait le choix de renforcer cette concertation sur le 7<sup>e</sup> arrondissement en organisant deux réunions publiques, une pour le nord et une pour le sud de l'arrondissement en avril et mai 2023. Ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est bien l'avis que va donner Lyon en tant que ville sur le projet proposé par la Métropole et le projet va ensuite être soumis à une enquête publique. Je le dis, les dates arriveront bien rapidement, du 23 avril au 28 mai. Après cette enquête publique, enfin, la Métropole votera son adoption pour qu'elle devienne effective et s'impose à tous les nouveaux permis de construire et d'aménager. Je suis sûr que c'est désormais beaucoup plus clair dans votre tête, où nous en sommes dans le processus. Sur le fond, c'est un ensemble de règles qui traduisent nos débats politiques sur les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et patrimoniaux. Cependant, je le dis tout de suite, le parti a été pris, lors de cette modification n° 4, de ne pas revoir profondément des règles qui avaient déjà changé lors de la modification n° 3. L'objectif était d'assurer une certaine stabilité réglementaire pour les professionnels qui travaillent dans ce cadre réglementaire que nous définissons. Je ne vais pas vous faire la liste exhaustive de toutes les règles ce soir puisque je sens que j'ai d'ores et déjà perdu une partie de votre attention, mais je vous invite quand même à noter ce qui suit.

Concernant les enjeux environnementaux, nous rajoutons, *via* la modification n° 4, une soixantaine de nouvelles protections paysagères qui vont emmener la surface totale d'espace végétalisé protégé de Lyon à 615 hectares. Également, une évolution des secteurs de stationnement, à savoir le minimum légal de constructions de stationnements par nouveaux logements — en gros, combien de parkings on fait quand on construit un nouveau logement. Cette norme évolue, des zones changent, notamment sur notre arrondissement, en corrélation avec le développement du transport en commun. Et très clairement pour notre arrondissement, c'est l'arrivée du T10 qui va venir faire changer le zonage dans la partie sud de Gerland. Toujours sur la question environnementale, je suis très heureux d'annoncer un sujet que je portais personnellement avec force de conviction dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et qui va désormais devenir réglementaire, l'interdiction de réaliser des parkings en deuxième sous-sol, là où la nappe phréatique est impactée. Pour le volet social, notamment l'habitat social, onze nouveaux emplacements réservés sur Lyon, dont cinq dans le seul nord du 7<sup>e</sup> arrondissement. Pour rappel, ces emplacements réservés ont vocation à favoriser l'acquisition-réhabilitation des logements existants par des bailleurs sociaux dans des quartiers déjà très construits et où il n'y a pas de nouveaux projets de construction. Donc, en plus de ces réservations, je vous invite à noter une évolution importante — pour nous, c'est une petite révolution —, la part de logements sociaux obligatoires dans les nouvelles constructions, dont vous avez désormais l'habitude, est étendue aux transformations des bâtiments existants. C'est-à-dire qu'à partir de quatre nouveaux logements réalisés dans un immeuble qui existe déjà — et ce n'est pas un petit sujet dans notre ville, la reconstruction intérieure des bâtiments, notamment par des gens qui sont professionnalisés là-dedans pour faire des petits volumes à partir de grands appartements —, il y aura obligation que 25 % soient conventionnés et intégrés au parc social. C'est une vraie avancée dans l'équilibre territorial de la répartition des logements sociaux. De cette manière, on peut commencer à réclamer du logement social dans des arrondissements qui étaient très construits et qui, jusqu'à maintenant, se passaient bien de prendre leur part.

Concernant l'économie, un certain nombre de linéaires commerciaux ont été installés ou étendus pour favoriser l'implantation d'activités commerciales et aussi limiter le développement de logements en rez-de-chaussée sur rue, ces logements qui offrent une mauvaise qualité d'habitat pour ceux qui sont dedans et des rues de volets fermés pour tous les autres. Dans le 7<sup>e</sup>, c'est particulièrement l'ouest de la Guillotière qui est concerné, autour des rues Bechevelin, Chalopin, Reinach, Pasteur, Cavenne, Jangot et Chevrier. Également pour protéger nos commerces de proximité, un élément important, les *dark store* et *dark kitchen* sont désormais exclus réglementairement de nos linéaires commerciaux et d'activités.

Ils ont été reconnus par la loi, il n'y a pas si longtemps que ça, comme étant des locaux d'activités de stockage et non pas des commerces. Ils n'ont pas à prendre la place de nos commerces de nos rues. Le développement commercial de Gerland est bien sûr également concerné, mais j'ai choisi de retenir ce soir une autre facette de l'économie de Gerland, *via* sa particularité industrielle. Je pense que vous m'avez souvent entendu batailler pour offrir une autre histoire de Gerland que celle de la désindustrialisation. D'abord parce qu'une ville aussi grande que la nôtre, c'est une consommatrice importante de biens et de services qui, pour grande partie aujourd'hui, font des allers-retours entre Lyon et sa périphérie, voire beaucoup plus loin. Mais également parce que si on veut assurer une ville pour tout le monde, d'abord, il faut permettre d'avoir des emplois pour toutes les catégories. Dans le sud-est de Gerland, nous modifions donc un zonage qui prévoyait le développement de bureaux et de logements sur un site industriel qui est bel et bien aujourd'hui en activité. Notre zonage qui invitait jusqu'ici à construire du tertiaire, nous le rétrozonons vers un zonage réservé à l'activité exclusive de l'industrie et de l'artisanat. Pour la première fois depuis bien des années, Gerland retrouve dix hectares de foncier réservés à l'activité. Si préserver le foncier pour ces activités, c'est essentiel, sans quoi rien ne se fait, il faut quand même entendre les problématiques logistiques qui y sont liées. J'espère sincèrement qu'à terme, nos modèles économiques évolueront vers des schémas plus responsables et redonneront tout leur sens à de formidables atouts que nous avons sur notre territoire, que sont le réseau ferroviaire et le port Édouard Herriot. Vous avez compris l'idée ? On est quand même très bien fournis en chemins de fer et en voies fluviales, et pourtant tout rentre dans nos villes par camions. En attendant ces changements de réflexion nationale, il était quand même important qu'un cheminement logistique destiné aux véhicules industriels soit développé. Il prendra toute sa place dans la frange est de Gerland, là où nous souhaitons sanctuariser l'activité économique, *via* les rues de l'artillerie, de Massimi jusqu'à Pierre Semard, et un nouvel emplacement de voirie est réalisé et inscrit au sein de cette modification de PLU, au sein de l'emprise SNCF de la Mouche, pour permettre la rotation de ces véhicules.

Je termine avec un mot concernant la protection du patrimoine. Huit nouveaux éléments bâtis patrimoniaux lyonnais entrent dans le PLU, dont sept dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Je sais que ce n'est pas suffisant pour un certain nombre d'associations très actives et qui souhaitent préserver notre patrimoine, mais je vous prie de comprendre que chaque adresse demande un travail particulier parce que ce n'est pas toujours l'ensemble du bâtiment qui est d'intérêt patrimonial. À chaque fois, il faut réaliser des études détaillées : ici des portes, ici des toitures, ici des façades. Ça demande un travail de service approfondi et également ce sont des décisions qui portent des conséquences importantes pour les propriétaires de ces adresses et qui ne sont donc pas prises à la légère. Je m'arrête ici pour ce soir. J'espère avoir réussi à synthétiser de nombreuses pages et plans qui sont à votre disposition, n'hésitez pas, au deuxième étage, dans deux gros cartons estampillés PLU ; on ne peut pas les manquer.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD, pour cette invitation au deuxième étage, mais surtout à se projeter dans ce qu'il reste à construire dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet du PLU-H ? Oui, Madame DESRIEUX. Allez-y.

Mme DESRIEUX : Oui, Madame la Maire. Une maigre explication de vote. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur MIACHON DEBARD. Il n'en reste pas moins que c'est une vision politique du PLU-H, et votre vision, et que, en tous les cas de ce que Madame CROISIER a fait remarquer lors de la Commission, il n'en reste pas moins déconcertant que de découvrir neuf points sur les dix points qui ont été traités au moment de la Commission et pas avoir eu d'autres éléments avant et pas de débat en arrondissement. J'en resterai là, notre groupe va voter contre sur cette délibération.

Mme LA MAIRE : Très bien. Monsieur MIACHON DEBARD, vous souhaitez ?

M. MIACHON DEBARD : Je n'ai pas forcément de précisions sur la Commission comme vous l'avez dit au début. Des débats sur le plan local d'urbanisme, effectivement, il faut en faire vivre. Et comme je le disais, on a fait deux grandes réunions qui ont réuni, si je me rappelle bien, 150 personnes chacune sur le territoire. On peut s'interroger si c'est suffisant, quand on le présente comme ça. Effectivement, ce sont des sujets qui sont importants et pourtant très difficiles d'accès. Moi, je milite pour la démocratisation de l'accès aux questions d'urbanisme qui sont quand même très technocratisées, ce n'est pas toujours très évident de se plonger là-dedans. Il y a en parallèle les concertations organisées par la Métropole. On peut toujours faire mieux. Mais là où je vous rejoins, c'est effectivement une traduction de débat politique. Ce sont des règles qui viennent rendre réelles nos orientations en termes d'ambition écologique, sociale et de démocratie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Effectivement, il y a eu deux réunions grand public, on va dire, sur le sujet. Ensuite, on n'a pas de Commission au sein du 7<sup>e</sup> arrondissement, mais on peut réunir une Commission générale spécifique. On l'avait fait, il y a quelque temps, sur Gabriel-Péri. Alors bon, là, ça sera voté. Mais on peut tout à fait renouer avec cette instance et si vous avez des sujets que vous voulez voir passer en Commission générale du 7<sup>e</sup> arrondissement, n'hésitez pas à nous les signaler.

Je sou mets donc cette délibération à vos voix.

Qui est contre ? Deux contre.

Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ**

**CONTRE : Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : On passe à la délibération suivante, sur la charte lyonnaise du ravalement toujours avec vous, Monsieur MIACHON DEBARD.

### **10. 2024-21960-CMMA7-255 – Approbation de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement « Pour une ville patrimoniale, habitée, vivante et vivable »**

Rapporteur : M. Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci. Sujet important, s'il en est, mais sur lequel je passerai un peu moins de temps et je commencerai donc l'approbation de la nouvelle charte peut-être par les quelques mots que j'ai trouvés assez poétiques proposés par la délibération. « Lyon est habitée depuis plus de 2 000 ans. La richesse de cette histoire se retrouve dans la diversité de ses façades, héritage partagé et accessible, visible lors d'une simple déambulation dans les rues de la cité ou d'un moment de contemplation du haut d'une de ses collines. » C'est joliment écrit, ce n'est pas de moi. La première charte lyonnaise du ravalement a été élaborée en 2012 et c'est fort de douze ans d'expérience maintenant, que la Ville de Lyon et ses partenaires — c'est quand même tout l'enjeu du sujet — ont souhaité réviser cette charte pour l'enrichir des nouvelles techniques et pratiques pour l'élargir à de nouveaux partenariats, mais peut-être surtout pour intégrer le défi de la transition écologique du bâti. L'objectif du ravalement obligatoire s'articule autour de trois axes principaux. D'abord, préserver et mettre en valeur la qualité architecturale, patrimoniale et culturelle de la ville, mais également engager l'amélioration thermique du bâti. Et enfin, et ce n'est pas un petit sujet, assurer l'entretien des bâtiments de notre cité. La charte est à destination et réunit un certain nombre de personnes.

Je ne ferai pas la liste, vous retrouverez dedans, bien sûr, les professionnels de l'architecture, les professionnels du bâtiment et des syndics, les offices HLM, les associations concernées par le patrimoine, mais aussi de défense des oiseaux — parce que oui, ils font partie de la problématique, des fois en bien, des fois en mal, ça dépend des espèces, mais ça laisserait l'avis à ma collègue récemment nommée sur le bien-être animal. Et, à mon sens, peut-être plus intéressant que les bonnes intentions d'une charte, il s'accompagne d'un cahier méthodologique précisant les procédures et aussi les préconisations par type de bâtiment. Notre ville est quand même composée d'un patrimoine très divers et très varié et, bien souvent, elle se retrouve un petit peu à court de matière et d'explications quand les gens viennent nous voir directement parce que quand c'est sa propre façade, on a souvent beaucoup de questions et il faut pouvoir apporter des réponses selon chaque typologie. Je vais m'en arrêter là quand même, en disant que nous menons des campagnes de réhabilitation obligatoires dans la ville. Il y a des endroits où nous sommes particulièrement attentifs, notamment je pense à la place des Pavillons, où un certain nombre de réhabilitations horizontales ont été faites et celles, verticales, des façades de la place, sont attendues. On le fait aussi avec un certain discernement et attention, parce que nous connaissons des périodes économiques pas évidentes, et on ne va pas se le cacher, on est toujours très volontaires pour que la façade du voisin en face soit refaite, on l'est un petit peu plus difficilement quand c'est la facture de la nôtre.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe au stationnement avec Vincent MONOT. Vous avez la parole.

#### **11. 2024-20414-CMMA7-253 – Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. En effet, une série de trois délibérations sur la politique de stationnement de la Ville de Lyon, concernant à la fois les résidents et les professionnels. La première délibération qui concerne justement les particuliers, avec cette tarification progressive. Un petit mot d'introduction. Vous le savez, depuis quelques années, la Ville de Lyon mène une politique volontariste pour cette transition absolument indispensable des mobilités, pour répondre à la fois à l'urgence climatique, à la pollution atmosphérique, aux enjeux de sécurité routière et pour un meilleur partage de l'espace public dans la ville. On intervient bien sûr sur l'espace public pour le rééquilibrer dans ses usages, mais aussi en mobilisant la politique de stationnement qui est une compétence propre de la commune de la Ville de Lyon. Dans ce cas précis, on veut faire évoluer cette politique de stationnement avec pour objectif d'encourager l'usage de véhicules plus sobres et moins polluants. La nouvelle tarification progressive qui est présentée aujourd'hui, elle se veut à la fois écologique et solidaire puisqu'elle va prendre en compte la situation financière et familiale des résidents pour plus de justice sociale comme les caractéristiques des véhicules, la motorisation et le poids, avec l'impact global des véhicules sur l'environnement et sur l'occupation de l'espace public. On sait qu'on a, au-delà de la source d'énergie des moteurs, une corrélation directe entre le poids d'un véhicule et la surface occupée par celui-ci sur l'espace public, ainsi que sur la pollution atmosphérique, l'émission de gaz à effet de serre, l'utilisation de ressources

naturelles pour la construction du véhicule, sans compter les risques accrus en termes d'accidentologie, notamment pour les piétons, à l'heure même où la Ville de Lyon et la Métropole s'engagent dans une démarche basée sur la fameuse vision zéro qu'on a appelée « En vie demain », qui vise à réduire drastiquement le nombre de morts et de blessés dans nos rues. Le poids des véhicules est un critère qui a d'ailleurs été logiquement retenu par l'État pour déterminer le malus poids sur les voitures neuves dès 2021, avec un seuil qui a été abaissé à 1 525 kg à vide en 2024. C'est une politique qui répond aux enjeux portés par la Convention citoyenne pour le climat, visant à encourager l'usage de véhicules plus petits, alors qu'aujourd'hui, ces dernières années, les constructeurs automobiles ont fait grossir la taille de leurs véhicules de façon démesurée, à grand renfort de matraquage publicitaire, annulant au passage les gains d'efficacité technologique des motorisations récentes. Dans le détail, j'entre donc dans les annonces concrètes du stationnement. On aura, d'abord pour les résidents, trois catégories : réduit, standard et majoré, possible après l'acquittement du droit annuel de stationnement résident qui reste fixé à 40 € et que vous connaissez. Le premier tarif, le tarif réduit à 15 € par mois, il concernera les véhicules électriques, à l'exception des très gros véhicules particulièrement encombrants et impactants de plus de 2 100 kg, ainsi que les véhicules thermiques et hybrides rechargeables de moins d'une tonne. Ça correspond au segment des petites citadines peu consommatrices d'espace public. À noter qu'on aura les familles nombreuses et résidents aux plus faibles revenus, qui bénéficieront eux aussi de ce tarif à 15 € par mois — au lieu des 20 € actuellement, pour rappel —, quel que soit leur véhicule. C'est près d'un foyer lyonnais sur deux et 60 % des familles qui rentrent dans ces critères. On aura donc un tarif réduit à 15 € par mois qui profitera à une majorité des résidents qui verront leur abonnement mensuel diminuer. Le deuxième tarif, le tarif standard 30 € par mois. Il concernera les véhicules thermiques de 1 000 à 1 525 kg, ainsi que les hybrides rechargeables jusqu'à 1 900 kg. Enfin, les propriétaires des véhicules les plus encombrants, les plus impactants, devront s'acquitter d'un tarif majoré à 45 € par mois. Il s'agit des véhicules thermiques de plus de 1 525 kilos, comme je l'ai dit, de même que les hybrides rechargeables de plus de 1 900 kg et les véhicules électriques de plus de 2 100 kg. Ce sont là des seuils de poids qui sont différents en fonction de l'énergie, des motorisations, pour ne pas pénaliser les véhicules électriques et hybrides rechargeables qui sont plus lourds que les véhicules thermiques de même taille en raison des batteries. Après le stationnement résident, le stationnement visiteur sur le même principe avec une grille horaire basée sur les caractéristiques des véhicules, avec un passage à une zone géographique unique au lieu du zonage Presto/Tempo actuel. Les nouvelles grilles tarifaires se trouvent dans la délibération, avec là aussi les mêmes seuils de poids en fonction des motorisations que pour les résidents, des informations qui sont connues *via* la plaque d'immatriculation des véhicules. Enfin, pour finir, à noter que l'évolution de cette politique de stationnement pour mieux accompagner cette évolution, un simulateur accessible à toutes et tous sera disponible sur le site de la Ville de Lyon dans les prochaines semaines, et permettra à chacun et chacune de savoir à quel tarif correspond son véhicule. Je vous remercie pour votre attention et je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux. C'est adopté.

**ADOPTÉ**

**ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous et le stationnement des professionnels cette fois. Allez-y.

## **12. 2024-20416-CMMA7-251 – Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : On a déjà dans cette politique de stationnement des dispositifs qui concernent les professionnels. On a le dispositif Professionnels mobiles de santé et le dispositif Dépannage urgent. On a déjà pu avoir l'occasion d'en parler ici ces dernières années, avec pour ces professionnels, des tarifs avantageux pour le stationnement des véhicules des professionnels mobiles. On se propose ce soir à la fois d'élargir les dispositions existantes à de plus nombreux acteurs, mais aussi d'en créer de nouveaux pour d'autres catégories de professionnels qui offrent des services aux habitants et aux entreprises lyonnaises. Ce sont des abonnements annuels qui sont établis pour différents métiers avec des tarifs spécifiques. Vous les trouverez dans la délibération, dépendant des véhicules, de la taille de la flotte ou encore du nombre de visites pour les professionnels de santé. D'ailleurs, justement, le premier dispositif, ce sont les professionnels de santé. Il est maintenu en l'état, mais il est étendu à de nouveaux métiers, par exemple les auxiliaires de vie, les urgences vétérinaires. La liste est dans la délibération. Le deuxième dispositif existant, le dépannage urgent, est, lui, simplifié. On passe à un abonnement annuel, plus besoin de prendre deux tickets à chaque fois et on y ajoute de nouveaux métiers en incitant au passage à l'acquisition de véhicules utilitaires électriques. Un nouveau dispositif important est créé. Il s'agit du dispositif Pro chantier pour faciliter les artisans du bâtiment qui interviennent, sur le même modèle que le dispositif précédent avec une longue liste de professions, là aussi contenues dans la délibération. On peut citer par exemple les travaux d'isolation, de peinture, de réhabilitation, mais il y en a une longue liste. Et enfin, un quatrième dispositif nommé Artisans-commerçants pour accompagner les artisans-commerçants dans leur service au territoire, avec des tickets disponibles, comme pour le dispositif résident, dans le secteur résident où est situé le commerce. Ce sont des initiatives qui s'inscrivent dans une démarche d'incitation aux mobilités actives et décarbonées, tout en favorisant le maintien des services et des activités dans la ville. Elles ont toutes été travaillées en lien avec les représentants des professionnels de santé, de commerce et de l'artisanat tels que la CAPEB, la CMA ou la CCI, ainsi qu'avec les associations de commerçants. En conclusion, à la fois pour mieux accompagner les divers artisans, métiers essentiels pour le bon fonctionnement de la ville, pour se caler au plus proche des réalités des travailleurs concernés, grâce à la simplification en mode abonnement annuel avec la dégressivité selon les flottes, de nouveaux dispositifs et de nouveaux codes NAF, pour simplifier l'existant et créer de nouveaux dispositifs pour accompagner encore davantage d'artisans commerçants, je vous propose de voter cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette délibération à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Vincent MONOT, sur toujours le stationnement, mais le lien avec la ZFE.



### **13. 2024-20418-CMMA7-252 – Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Une troisième et dernière délibération, plutôt technique d'ailleurs, assez semblable à une délibération que l'on a eu l'occasion d'examiner il y a un an, je crois. C'est une délibération pour accompagner la mise en place de la zone à faibles émissions sur notre ville pour les particuliers, avec les conséquences sur le dispositif de stationnement résident. On a pu délivrer des droits de stationnement sur voirie à des usagers disposant d'un véhicule qui n'a ou n'aura plus le droit de circuler et de stationner au sein de la zone à faibles émissions de Lyon. Le cadre de déploiement de la zone à faibles émissions vient en effet impacter la validité des droits et des abonnements de stationnement qui ont été délibérés par la Ville, avec un calendrier qui est maintenant connu pour les années à venir. Donc il est nécessaire d'établir un principe de proratisation pour permettre cette facturation, les facturations futures, ou le remboursement des bénéficiaires dont les droits, que ce soient les vignettes ou les abonnements en cours, deviennent caducs. On a dans la délibération une grille de remboursement et de facturation au *prorata temporis* qui est jointe. Je vous laisse la consulter et je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport assez technique.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe à vous, Maxence GALLICE, avec le Plan d'actions pour la condition animale qui correspond à votre nouvelle délégation. Allez-y, vous avez la parole.

### **14. 2024-21965-CMMA7-257 – Plan d'actions pour la condition animale**

Rapporteur : Mme Maxence GALLICE

Mme GALLICE : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Si je m'exprime sur le sujet, c'est comme on l'a dit avant, parce que je récupère cette délégation depuis début 2024 et je souhaitais d'abord remercier Bénédicte PASIECZNIK pour s'être occupée de cette délégation et du travail qu'elle a pu fournir. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et je souhaite rappeler par cette délibération la place que devraient avoir tous les animaux auprès de l'Homme. Les animaux sont classifiés par catégories d'un point de vue légal et cette classification varie bien entendu selon chaque pays et même selon les villes, parfois. Animaux de compagnie, d'élevage, sauvage, espèce protégée ou alors nuisible, quel est le point de bascule entre une espèce en voie d'extinction, protégée et espèce nuisible qui devrait être régulée ? Ça peut paraître bien loin d'un choix arbitraire, puisque ça dépend aussi de l'image des espèces dans notre culture. Ces animaux sont pourtant tous des êtres vivants, dotés de capacités intellectuelles et de sensibilité, qui jouent un rôle crucial pour l'équilibre de nos écosystèmes. Leur statut est donc fragile encore aujourd'hui et ne leur confère pas suffisamment de droits et de protections à notre goût. C'est pour cela qu'en 2020, la délégation Condition animale a vu le jour auprès du maire de Lyon et dans tous les arrondissements, et nous proposons aujourd'hui un plan d'actions dans la continuité des engagements qui sont pris depuis à la Ville et aussi à la Métropole et les communes en lien avec la Métropole. Pour

ça, on a souhaité avoir une approche globale qui vient améliorer cette condition animale qui est une première étape importante pour la protection des espèces. Sensibilisation du public, soutien aux associations, investissement même dans la recherche, ce sont près de 60 mesures qui sont coconstruites avec les différents acteurs de la société civile. Ce plan d'actions comprend quatre axes. Une véritable place pour les animaux de compagnie en ville qui est un sujet puisqu'on doit trouver des moyens pour adapter la ville, notamment l'arrondissement, face à la croissance du nombre de chats, de chiens domestiques, mais aussi, par exemple, des espèces libres. Le deuxième axe, c'est une cohabitation respectueuse avec les animaux liminaires qui sont les espèces, qui sont, elles, en liberté dans nos villes. Le troisième axe, une ville toujours plus accueillante pour la biodiversité pour maintenir, voire réintégrer certaines espèces qui sont menacées. Et enfin, le dernier axe, une attention particulière sur les conditions des animaux captifs dans nos villes. Je vous remercie et je vous prie de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Maxence GALLICE. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe à vous, Bénédicte PASIECZNIK, sur la biodiversité urbaine, non sans lien avec la délibération précédente.

#### **15. 2024-21913-CMMA7-254 – Programmation financière 2024 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Tout à fait. Il s'agit là plus effectivement de mettre en valeur et de mieux connaître la biodiversité urbaine. Depuis 2021, la Ville de Lyon a un atlas de biodiversité lyonnaise qui a mis en lumière environ 2 900 espèces présentes sur le territoire de la ville, sur ses espaces publics. Afin d'à la fois renforcer la connaissance de ces différentes espèces, mais aussi mieux les faire connaître et mieux les protéger, la Ville de Lyon a publié à l'automne 2023, un appel à projets pour recueillir des propositions d'actions en faveur de la biodiversité. Pour cela, pour pouvoir être éligible, les projets devaient être innovants, impliquant, apprenant et permettant d'enrichir la connaissance du patrimoine naturel. Ce que la délibération vous présente, ce sont les 17 actions qui ont été retenues. Il y a les grandes associations naturalistes telles qu'on les connaît, la Ligue de la protection des oiseaux, France Nature Environnement, Des Espèces Parmi'Lyon très présents sur Lyon, et puis après, un certain nombre d'associations beaucoup plus spécifiques. En ce qui concerne le 7<sup>e</sup> arrondissement, on a deux associations qui sont concernées : ODYSSEUS 3.1, qui va faire un travail spécifique pour élaborer un atlas de la biodiversité communale, faune, flore aquatique et aquacole, puisqu'on sait que ODYSSEUS va investiguer ce qui se passe en particulier dans le Rhône. Et puis la deuxième association du 7<sup>e</sup>, c'est Anciela, qui va plus faire un travail de promotion de cette biodiversité en lançant un Défi Ambassadeurs « sous les pavés, les grenouilles » 2024, avec la question de la biodiversité dans les zones humides. Ces deux associations bénéficieront chacune d'une subvention de 5 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, cette fois sur le centre funéraire.

### **16. 2024-20394-CMMA7-249 – Convention tripartite relative à la gestion technique du Centre funéraire sis 177 avenue Berthelot à Lyon 7<sup>e</sup>, dans le cadre du transfert de biens immobiliers par la Ville au Syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) et à leur gestion par le Pôle Funéraire Public (PFP) -EI 07020**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : On change complètement de sujet. Tout est dans le titre. Il s'agit d'une délibération très technique qui correspond à une convention tripartite à la gestion technique du centre funéraire qui se situe avenue Berthelot dans le 7<sup>e</sup> entre la Ville de Lyon, le syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise — je ne suis pas une spécialiste du sujet, je pense qu'on dit le PFIAL — et qui bénéficie d'un transfert de biens immobiliers de la part de la Ville de Lyon et puis à la gestion de ces espaces par le pôle funéraire public. Donc, il y avait déjà une convention qui s'est terminée fin 2023, qui précise qui utilise quoi, etc., sur ces différents locaux et comment ils sont gérés de manière un peu similaire. C'est une nouvelle convention pour une durée de huit ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2031.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Monsieur BOSETTI. Allez-y.

M. BOSETTI : Oui, par prudence, parce que je ne m'étais pas fait la réflexion avant. Je vais peut-être me déporter du vote et Audrey HENOCQUE également, qui n'est pas là, mais qui a peut-être un pouvoir *via* vous, Madame la Maire, en tant que nous, administrateurs du PFP. Autant on peut participer au vote au titre des PFIAL, on en fait partie aussi, mais je crois que par rapport à la société publique locale, on doit ne pas prendre part au vote.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette précision. Donc Monsieur BOSETTI et Madame HENOCQUE ne participent pas au vote.

Pour les autres, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

## **ADOPTÉ**

**ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. Laurent BOSETTI, Mme Audrey HENOCQUE**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Mme PASIECZNIK, sur un autre sujet : la stratégie de transition écologique de notre patrimoine.

**17. 2024-20021-CMMA7-250 – Adoption de la Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine (STEP) et autorisation à déposer une candidature auprès du programme européen ELENA**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Effectivement, cette délibération vous propose d'adopter pour la Ville de Lyon une stratégie de transition écologique du patrimoine qui vise à la fois à réduire les consommations énergétiques des bâtiments et les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'adapter le patrimoine au réchauffement climatique. Cette stratégie, elle s'inscrit dans la démarche Lyon 2030, dont on a déjà largement parlé au cours des conseils d'arrondissement précédents. Et puis aussi, dans le cadre du respect des obligations réglementaires qui concernent les plus grands bâtiments, ce qu'on appelle le décret tertiaire. Cette stratégie, elle a des objectifs. Tout d'abord, réduction des consommations d'énergie, un objectif de -25 % en 2030 — -25 % par rapport à une référence de 2019 — et puis pour 2050, réduction à 50 % des consommations d'énergie et réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie est totalement intégrée dans le fonctionnement de la ville. Elle doit se traduire dans un schéma directeur immobilier de la ville, qui précisera un peu effectivement les différents sujets sur les différents bâtiments, et puis qui, bien sûr, dans un deuxième temps, permettra de mettre à jour les plans pluriannuels d'investissement. Très concrètement, ce sont quels types de mesures ? C'est la régulation du chauffage, ce sont des travaux d'isolation, c'est de la rénovation de l'éclairage, ce sont des rénovations énergétiques complètes, c'est aussi de la production d'énergie renouvelable pour tout ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre. Sur le 7<sup>e</sup>, on a déjà été concernés, par exemple, par une rénovation complète de bâtiments avec l'école Veyet et la rénovation d'éclairage au Palais des sports. Juste pour terminer, par rapport à cette stratégie, pour qu'elle soit mise en place, il faudra envisager — aujourd'hui, on a 21 millions d'euros annuels pour ces actions de rénovation — dans les prochaines PPI, de monter plutôt à 35 millions, pour montrer un peu tous les aspects de cette stratégie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous. Mais cette fois on parle jardins partagés.

**18. 2024-21866-CMMA7-256 – Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Brin d'Guill, 10b rue Jangot à Lyon (7<sup>e</sup> arrondissement) pour les jardins partagés Îlot d'Amaranthes et Silybes - Ensemble Immobilier n° 07275**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Là, je vais vous parler d'un sujet qui concerne vraiment plus directement le 7<sup>e</sup> arrondissement. On passe régulièrement des approbations de conventions d'occupation temporaire par des associations pour des jardins partagés qu'on remet à jour régulièrement. Celle-ci est un peu particulière puisqu'il s'agit de l'association Brin d'Guill qui, aujourd'hui, gère deux espaces de jardins partagés sur la place Mazagran, l'îlot d'Amaranthes et l'îlot des Silybes. Ce qui est particulier, c'est que dans le cadre des travaux de la place Mazagran, où

on a à la fois une réfection d'une aire de jeux et puis un réaménagement avec la suppression d'une allée, on a une augmentation de la surface qui est consacrée au jardin des Silybes. Donc, c'est à la fois un renouvellement de convention, mais aussi en prenant en compte cette augmentation de surface. Ce que je voulais dire aussi, au-delà de la délibération, c'est qu'il y a un travail important qui est fait aujourd'hui avec Brin d'Guill, accompagné à la fois par les services de la Ville de Lyon, la mission Quartiers anciens et puis la personne chargée de l'accompagnement des jardins partagés et aussi le Passe-jardins, pour revoir avec Brin d'Guill comment occuper ce nouvel espace. Et puis aussi par rapport aux différentes concertations qui ont eu lieu, voir comment cet espace peut être un peu plus dédié aux enfants. Comment est-ce qu'on peut travailler pour que cet agrandissement de jardins partagés permette d'accueillir de manière peut-être plus adaptée l'école, la crèche, le centre social de l'Arche de Noé ? Donc c'est un travail particulier qui est en train d'être fait avec Brin d'Guill.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX. Allez-y.

Mme DESRIEUX : Oui, Madame la Maire, permettez-moi juste d'être très interrogative quant à ces projets. Sauf erreur de ma part, les problèmes rencontrés au niveau de ce secteur m'interpellent un petit peu par rapport notamment à ce qui est crèche, enfants. Je veux bien croire au projet et on votera pour parce qu'on veut croire aux lendemains plus heureux, mais je pense qu'il serait peut-être intéressant quand même de se soucier plus activement du secteur. Ça reste quand même des lieux pour les enfants. J'entends qu'apparemment tout ce qui va être sécurisation au niveau des barrières, etc., sera renforcé. Enfin, je ne pense pas que ça empêche que ce soit de rentrer la nuit. Je mets juste en garde sur la sécurité des lieux et nombreuses sont les associations qui aujourd'hui, viennent jusqu'à nous, à propos du jardin des Amaranthes ou du secteur de Mazagan. À ce jour, ils n'ont eu aucun écho positif ou de réponse satisfaisante. Donc continuer à améliorer le passage des enfants me soucie un peu. J'ai juste dit cela.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Peut-être, Madame PASIECZNIK, sur le travail qui est fait justement avec les parents d'élèves et les associations, et puis les questions de sécurité, je pourrai y répondre après.

Mme PASIECZNIK : Alors effectivement, il y avait un petit peu deux sujets autour de cette rénovation de cette partie ouest de la place. C'est-à-dire qu'il y avait à la fois des demandes de supprimer l'aire de jeux telle qu'elle était, etc., en disant ça constitue un abri et ça alimente un peu le fait qu'il y a des gens qui stagnent sur cette place. Et puis il y avait par ailleurs des parents qui disaient oui, mais elle est originale, etc. Donc le choix qui a été fait, c'est effectivement de faire une aire de jeux beaucoup plus simple qui permettra — alors, on sait que ça ne règlera pas les problèmes sociaux et de santé des personnes qui sont aujourd'hui sur la place — de réduire certaines mauvaises utilisations. Et puis c'était aussi de se dire par contre, on va faire un jardin partagé, autant l'aire de jeux n'est pas fermée, autant le jardin partagé, il est fermé, avec toute une structure qui est quand même plus élevée. Alors oui, on ne peut jamais dire qu'il y a zéro intrusion, mais c'est quand même beaucoup plus compliqué. On a en plus beaucoup travaillé avec les services de la Ville, il y avait une partie compost qui était un petit peu compliquée, qui faisait qu'il y avait aujourd'hui des intrusions dans le jardin tel qu'il était. Donc voilà, tout est fait pour limiter ces intrusions. Tout est fait aussi pour qu'il y ait un petit peu plus — c'était aussi la difficulté —, de présence policière par rapport au suivi des questions de trafic, etc. On avait des zones aveugles avec cette allée. L'idée c'est aussi que ce soit un peu plus simple en termes de surveillance policière. Et puis par contre, oui, travailler avec les parents pour qu'ils puissent rentrer dans cet espace, l'utiliser avec

l'association. Voilà, l'idée, c'est d'avoir un espace plus sécurisé que ce qu'il pouvait être auparavant et de pouvoir y travailler avec les enfants. Mais après, ça n'empêche pas tout le reste du travail que peut développer, peut-être, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Non, je ne vais pas beaucoup développer puisque vous le savez, mais effectivement, c'est en parallèle de l'action d'accompagnement social et notamment vers l'accès aux soins à la santé pour les personnes qui sont sur la place, et puis du travail de la police pour démanteler le trafic de drogue. On demandait, et ça fait un certain nombre de mois qu'on le demande, une présence plus soutenue de la police nationale sur la place Mazagran. Le dispositif qu'on a sur la place Gabriel-Péri a eu des effets, donc on souhaitait que ces moyens soient également mis sur la place Mazagran. C'est en train de se faire donc c'est plutôt une bonne nouvelle. Mais il faut aussi avancer en parallèle sur des aménagements de ce type, pour se dire que la place doit vivre et doit être pour les gens du quartier, les familles et les enfants qui sont nombreux, d'où l'aménagement à destination des enfants. Mais on ne relâche pas nos efforts et notre attention sur les aspects sociaux et sécurité. Je vous rejoins sur votre interpellation. Je soumetts ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme la MAIRE : On poursuit avec vous, Madame PASIECZNIK, et cette fois, on parle santé et perturbateurs endocriniens.

#### **19. 2024-18166-CMMA7-262 – Approbation de l'offre de financements de l'Institut National contre le Cancer (INCa) au projet 2024-2027 ZERO EXPO PE « Approche globale visant la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens » dans le cadre de l'appel à projets « Réduire les expositions : concevoir des politiques et agir dès maintenant - Plan Zéro Exposition »**

Rapporteur : Mme Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Je suis très polyvalente, ce soir. Effectivement je vais vous parler de perturbateurs endocriniens. La Ville de Lyon avait adhéré à la Charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens et puis a élaboré et met en œuvre un plan d'actions contre les perturbateurs endocriniens qui avait été adopté en janvier 2023. Je parle sous le contrôle de Céline DE LAURENS qui me regarde. Cette délibération, c'est pour vous proposer un financement que la Ville de Lyon a sollicité auprès de l'Institut national contre le cancer dans le cadre d'un appel à projets qui s'appelle « Réduire les expositions, concevoir des politiques et agir dès maintenant - Plan zéro exposition ». L'objectif, c'est de contribuer à la réduction des expositions aux perturbateurs, mais aussi de mieux connaître, mieux documenter ces expositions. Très concrètement, il s'agit d'une aide d'un montant de 189 000 € pour un projet qui s'élève à 804 737 €.

Et pour vous préciser les actions qui seront financées dans le cadre de ce projet :

- Un travail de recherche dans les différents milieux environnementaux sur la présence de composés perfluorés, en particulier sur des établissements qui ont été identifiés du fait de pollutions historiques. Donc ça, c'est un premier sujet, avec en parallèle une demande de cofinancement auprès de l'Ademe aussi ;
- Un deuxième sujet, prélèvement, analyse et interprétation pour le suivi des phtalates dans trois établissements d'accueil des jeunes enfants ;
- Troisième chose, renouvellement de la vaisselle dans les crèches par des matériaux stables et inertes ;

- Quatrième sujet, étude de faisabilité du changement de contenants alimentaires dans les écoles. Là aussi, il y a une demande de cofinancement auprès de l'Ademe.

Et puis des actions de communication ciblées sur la réduction aux perturbateurs endocriniens. Et puis des outils d'évaluation, de sensibilisation et de formation pour les agents. Voilà, je vous propose de voter favorablement pour que la Ville de Lyon puisse recevoir cet argent.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme la MAIRE : On passe à vous, Monsieur CHENAUX, au titre de votre délégation sur la propreté.

### **20. 2024-18165-CMMA7-260 Dispositif de propreté Berges du Rhône - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature**

Rapporteur : M. Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. Alors on connaît tous le parc Blandan, mais on ne connaît pas forcément sa spécificité de gestion. On ne l'a pas forcément toujours en tête, mais elle est partagée entre la Ville de Lyon et la Métropole, et cette gestion partagée génère de nombreux défis. On les a traités avec ma collègue Bénédicte sur la question de la propreté et de la gestion des déchets durant ces dernières années, puisque cela suppose un besoin de coordination très particulier entre les services Ville et services Métropole, qui se retrouvent à intervenir sur le même périmètre, en tout cas sur un périmètre très proche et très contraint. Vous avez sûrement vu des évolutions depuis la sortie du Covid avec un passage plus régulier et plus intense des services de collecte et des nouvelles poubelles qui sont apparues, notamment aux abords du parc, pour le tri sélectif et le verre. Ça, c'est le résultat d'une collaboration un peu spécifique des services de la Ville et de la Métropole sur un périmètre, comme le parc Blandan, où il y a une gestion partagée. Il y a un deuxième périmètre de l'arrondissement qui a cette caractéristique de gestion partagée entre la Ville et la Métropole, ce sont les berges du Rhône, qui s'étendent du pont Poincaré jusqu'au parc des Berges, sur le 7<sup>e</sup>, donc 6<sup>e</sup> arrondissement, 3<sup>e</sup> arrondissement, 7<sup>e</sup> arrondissement, ça fait presque 20 hectares de berges qui sont en gestion partagée. Depuis 2013, c'est-à-dire à peu près depuis le début que les berges existent telles qu'on les connaît aujourd'hui, il y a une convention sur laquelle se sont mises d'accord Ville et Métropole pour faciliter cette gestion partagée, notamment sur l'action qui m'intéresse : le nettoyage. C'est une convention pour un souci d'optimisation des interventions de nettoyage, une meilleure qualité évidemment rendue aux usagers et elle est confiée depuis le début, cette mission, à la Métropole de Lyon intégralement et la Ville n'intervient pas du tout. Compte tenu de ce bilan — depuis 2013, ce sont des conventions qui sont renouvelées régulièrement — qui est très positif, je pense que vous en avez tous conscience, je vous propose évidemment de vous positionner favorablement au renouvellement de cette nouvelle convention pour quatre ans supplémentaires jusqu'en décembre 2027. Les prestations par la Métropole sont les suivantes : nettoyage des espaces verts, des aires de jeux, espaces enfants, aires de sport, la propreté des fontaines, le nettoyage des lames d'eau et des jeux aquatiques, l'enlèvement des tags et le soufflage et ramassage des feuilles en saison automnale, et ça intervient sur les bas quais et sur les hauts quais. Pour l'année 2024, ça représentera un budget d'environ

150 000 € pour ces 20 hectares, c'est-à-dire pour les trois arrondissements, 6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>. Donc un grand merci à nos agents de nettoyage pour le travail au quotidien. Et puis merci à vous, chers collègues, de voter favorablement à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je me joins à vos remerciements aux agents de nettoyage. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe au sport avec vous, Monsieur FEKRANE, et le premier rapport qui concerne le tournoi de rugby Ovalyon.

#### **21. 2024-21935-CMMA7-277 – Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de rugby Ovalyon les 29 et 30 mars 2024 à la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, tout à fait. L'Ovalyon, il s'agit du rugby à XV. L'événement se déroulera le 29 et 30 mars à la Plaine de Gerland. L'Ovalyon, c'est une équipe d'amateurs, c'est une équipe loisirs qui se rencontre une fois par an à la Plaine de Gerland, puisque c'est la 3<sup>e</sup> édition pour le mois de mars. C'est du rugby inclusif, implanté en France comme en Europe. Il y aura des équipes loisirs avec lesquelles les effectifs des Rebelyons ont l'habitude de jouer tout au long de la saison qui sont également conviées. On attend 300 participants et participantes, puisque c'est mixte, en provenance de toute la France et de l'Europe. Concernant l'organisation de la compétition, les matchs de poule et les phases finales ont lieu le samedi de 9 h à 17 h. Je vous fais un peu la publicité pour ceux qui seront disponibles. En parallèle des compétitions, des associations partenaires de prévention sont mobilisées au sein d'un village associatif implanté à la Plaine des Jeux de Gerland, telles que le Centre LGBTI, SOS Homophobie, Le Refuge ou encore Cargo, qui organise pour 2025 et actuellement, elle est en train de faire la tournée dans tous les clubs pour recruter des bénévoles. L'association sollicite une aide financière de 6 000 € pour la reconnaissance de tournois. Le budget prévisionnel est de 16 950 €. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur FEKRANE, pour le rapport suivant.



**22. 2024-19958-CMMA7-280 – Attribution de subventions d'investissement de 13 500 euros à diverses associations de sport amateur - Approbation de conventions mixtes et d'application financière et autorisation de signature des conventions mixtes et d'application financière correspondantes - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Le rapport suivant est sur l'attribution d'une subvention d'investissement de 13 500 € à diverses associations sportives amateurs. Il s'agit d'investissements d'équipements. Alors, il y en a cinq, on en a une dans le 7<sup>e</sup>, mais je vais les nommer, pas toutes, je raccourcis. Là, par exemple, on a Rebelyons pour acheter des sacs de plaquage, ainsi que des protections des poteaux. On a l'Éveil de Lyon qui souhaite une caméra pour visionner les matchs et à la suite de ça, faire des vidéos pour les enfants. Beaumarchais, par exemple, c'est pour un tapis de course connecté. Enfin, l'ASUL Volley, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement — qui joue ce samedi à 19 h 30 un match Élite barrage contre Caudry au Petit Palais de Gerland si vous êtes disponibles —, il s'agit d'acquérir une machine à lancer des ballons de volley, spécifiquement prévue pour les entraînements aux services, aux smashes et aux passes. Je vous demande de valider une sollicitation qui était de 5 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Monsieur FEKRANE, sur le Lyon Roller Open 8.

**23. 2024-19962-CMMA7-275 – Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association pour le Développement du Roller-Skate-BMX pour l'organisation du « Lyon Roller Open 8 » les 23 et 24 mars 2024 au skatepark de Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Alors, le Roller Open 8, il s'agit d'une subvention de 1 500 €. C'est une association qui a été créée en 2000, l'association pour le Développement du Roller-Skate-BMX, dont le siège social est à Pierre de Coubertin à Lyon et dont le but est la promotion de ces trois disciplines. Elle est également gestionnaire du skatepark à Lyon Gerland, un équipement municipal d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup>, découpé en trois espaces entièrement dédiés aux sports de glisse urbains : un bowl, une zone aérienne et une zone street. Chaque année, plus de 25 000 personnes y pratiquent le sport. Pourquoi je fais la publicité ? Parce que pas mal de gens y passent, mais ils ne rentrent jamais dans le skatepark pour voir à l'intérieur de quoi il s'agit. L'association organise le 23 et 24 mars la 8<sup>e</sup> édition de Lyon Roller Open au skatepark de Lyon, une compétition qui constitue une étape du Championnat de France de roller freestyle. Près de 2 000 personnes sont attendues pour cette compétition qui réunira plus de 134 compétitrices et compétiteurs, parmi lesquels les meilleurs athlètes français. Nous, on a notre champion du monde, qui est passé au musée Grévin tout récemment, il a été décoré. Alors pour simplifier, il s'agit des catégories U15, U14 et U18.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, cette fois sur la subvention de fonctionnement au LOU rugby.

#### **24. 2024-19936-CMMA7-279 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 209 000 euros au LOU Rugby SASP - Approbation d'une convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP au titre de la saison 2023-2024**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Il s'agit d'une convention qui arrive à son terme à partir du 31 décembre 2023. Il est proposé aujourd'hui de conclure une nouvelle convention-cadre pour la saison 2023-2024. Il s'agit de la mise en œuvre des options écoresponsables, la promotion du rugby pratiqué par les femmes, les actions en lien avec le sport santé, la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans le centre de formation agréé financé par la Métropole de Lyon. La participation de l'Association de la Société des actions d'engagement auprès de scolaires, d'inclusion, d'intégration, de cohésion sociale. La mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la sécurité du public et la prévention de la violence dans les enceintes sportives. En 2023, le LOU Rugby a perçu la subvention identique de 109 000 €. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Céline DE LAURENS**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous sur le Tournoi des Étoiles.

#### **25. 2024-19941-CMMA7-276 – Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation de la 3<sup>e</sup> édition du « Tournoi des Étoiles » le 1<sup>er</sup> juin 2024 au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Le Tournoi des Étoiles, il s'agit de futsal, catégorie U11. C'est la 3<sup>e</sup> édition. C'est au gymnase Geoffray à Confluence et le tournoi s'élève à 29 000 €. L'association sollicite 4 000 €. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de paroles ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On finit pour le sport avec le cheerleading. Allez-y, Monsieur FEKRANE.

**26. 2024-19940-CMMA7-274 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2024 de Cheerleading les 25 et 26 mai 2024 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Le cheerleading, c'est toujours pareil. C'est au Palais des sports de Gerland. Il s'agit d'une participation. La prochaine édition aura lieu le 25-26 mai 2024 au Palais des sports de Gerland qui réunira 1 300 sportifs et sportives venus de toute la France. Les épreuves seront soumises à un jury composé de juges internationaux professionnels de ces disciplines inscrites au niveau international. Cette compétition permettra au All Star Federation Cheerleading Dance Worlds qui se déroulent chaque année à Orlando. 1 800 spectateurs et spectatrices sont attendus durant ce week-end. Pour la première fois, des équipes handisport seront accueillies et proposeront au public des démonstrations de danse et de cheerleading. Le budget prévisionnel de cette compétition est de 12 000 €. Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On passe à vos rapports, Madame WIBER. Le premier concerne le Festival international du film sur le handicap.

**27. 2024-21838-CMMA7-264 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Festival International du Film sur le Handicap (FIFH) » pour l'organisation du « FIFH Tour Festival Lyon » du 9 au 13 février 2024**

Mme WIBER : Tout à fait. Tout d'abord, c'est une délibération qui intervient de manière un peu *a posteriori*, puisque le Festival international du film sur le handicap a eu lieu le mois dernier à Lyon. Comme son nom l'indique, l'association invite à changer de regard sur le handicap par le vecteur cinématographique. Lors de son passage à Lyon, plusieurs courts et longs métrages ont été diffusés dans les salles de cinéma lyonnaises. Pour information, au-delà de cet événement et sur sollicitation de l'ambassade des Pays-Bas et de la Ville de Lyon en 2023, il y a un projet d'échanges culturels qui est en cours avec des étudiants de Lyon 2 et de La Haye pour réaliser des courts métrages portant sur les handicaps. La subvention qui est proposée dans ce rapport permettra à l'association de participer à ce projet de festival, plus spécifiquement de ce Tour de France, puisque c'est un festival itinérant, et dont le montant total est de 84 950 €. En attendant de pouvoir regarder les productions des étudiants et le retour du festival en 2025, je vous invite à donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On continue avec vous, Madame WIBER, avec un beau projet évoqué précédemment par Madame Céline DE LAURENS sur la Maison des femmes.

**28. 2024-21930-CMMA7-263 – Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'une « Maison des femmes » au sein de l'hôpital Édouard Herriot, sis 5 place d'Arsonval à Lyon 3<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente**

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Projet qui est partenarial puisqu'il est piloté par la Ville de Lyon et les HCL, en collaboration avec la Métropole, la préfecture du Rhône, l'ARS, la CAF et la CPAM. C'est un projet qui s'inscrit, comme le disait ma collègue Céline DE LAURENS, dans le cadre de la PPI, pour l'aide à l'implantation d'équipements d'offre de soins et de prévention territoriale sur notre ville et également dans le Contrat Local de Santé sur la période 2022-2027. Cette Maison des femmes, elle est pensée entre l'ensemble des parties prenantes comme un lieu d'accueil et de ressources pour les femmes victimes de violences, qui leur proposera un accompagnement sur un plan médical, social, psychologique et juridique. Cet accompagnement sera réalisé par des professionnels qualifiés : du personnel médical, associatif, des assistantes sociales, des conseillères conjugale et familiale, des juristes. Il sera à la fois individuel, pour prendre compte des situations personnelles de chaque victime, mais aussi collectif, à travers la proposition de groupes de parole et d'ateliers. Aujourd'hui, les locaux de cette future Maison des femmes, ils ont une surface de 478 m<sup>2</sup> et ils sont situés au sein de l'hôpital Édouard Herriot. Ils nécessitent aujourd'hui des travaux, à la fois de gros œuvre et d'aménagement de second œuvre — je ne fais pas le détail de tous les travaux prévus à ce stade — avant de pouvoir ouvrir ses portes au public et d'accueillir les femmes dans un environnement sécurisant. Il y a donc une subvention de 90 000 € qui est proposée dans ce rapport pour participer à la réalisation de ces travaux, dont le montant total est estimé à 331 984 €, le reste étant autofinancé par les HCL à hauteur de 151 984 €, dont 138 000 € de la part de leur fondation, et la CAF participe également à hauteur de 90 000 €. Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vais donner la parole à Madame VACHER, en l'absence d'Aurélien GRIES, sur le soutien à la vie associative.

**29. 2024-22742-CMMA7-261 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions à des projets internationaux 2024 -1<sup>re</sup> phase**

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération, elle concerne l'attribution de subventions à des projets internationaux pour une première phase pour 2024. Elle fait suite à un appel à projets qui était autour de trois thématiques. D'abord, le fait de

favoriser et de soutenir des projets qui favorisent la dynamique de l'interculturalité. Ensuite, des projets qui favorisent l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale, et ne on peut qu'appuyer cet enjeu en cette année d'élections européennes. Et enfin des projets de solidarité internationale. Donc, il y a 21 associations qui sont retenues. On peut noter cinq nouveaux porteurs de projets pour un montant global de 108 000 €. Notez également la participation d'une association qui a son siège social dans le 7<sup>e</sup>, qui est Agir ensemble pour les droits humains. S'il y a des porteurs de projets qui sont frustrés ou qui ont manqué cet appel à projets, le prochain s'ouvre pour ce mois d'avril 2024. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur le sujet ? Non, je soumets ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Désormais on passe à vous, Florence LÉCLUSE, sur l'évolution de l'accueil du périscolaire du soir. Nous vous écoutons.

#### **30. 2024-21894-CMMA7-283 – Évolution de l'accueil périscolaire du soir dans les écoles de la Ville de Lyon à partir de la rentrée de septembre 2024. Nouvelle dénomination : « PEPS » - Approbation des tarifs et du règlement intérieur - Modification des missions de référent coéducation de proximité**

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Bonsoir. Effectivement, nous passons à l'évolution du périscolaire. En fait, cette délibération s'inscrit dans une réflexion plus globale sur les temps de l'enfant que mène la Ville de Lyon depuis 2020, depuis le début du mandat. Ça s'est incarné, premièrement, dans le nouveau marché de la restauration scolaire en 2022. Ensuite, l'évolution des temps des vacances scolaires en 2023. Et 2024, il s'agit de faire évoluer les temps du périscolaire, les temps du soir. Aujourd'hui, le constat est fait que ce sont deux temps qui existent. Si on est très précis, le temps de 16 h 45 à 17 h 30, 17 h 30-18 h 30. Deux temps différents qui ne permettent pas de développer un véritable projet éducatif. Deux temps qui sont peu compris par les parents, par les familles, avec des tarifications peu lisibles. Suite à une vaste concertation, vaste réflexion, ce que nous proposons là, c'est de les faire évoluer en un seul temps, 16 h 45-18 h 30, qui permet pour les équipes périscolaires, de véritablement mettre en place un projet éducatif adapté aux besoins des enfants en maternelle et en élémentaire, avec un véritable temps du goûter, un temps calme pour réviser, pourquoi pas, ses leçons ou lire, un temps avec les copains, et ensuite un temps avec les parents pour prendre le temps. Il s'agit de proposer un départ échelonné entre 17 h 45 et 18 h 30 pour que les parents puissent récupérer à l'heure qui leur convient dans ce créneau-là et puissent discuter avec les équipes périscolaires de ce qui s'est passé et des besoins ou des difficultés qui ont pu être rencontrées. Cette évolution dans l'organisation va se faire à partir de la rentrée et va être prise en main petit à petit par les équipes périscolaires qui vont proposer un projet, qui vont se mettre en place un projet en fonction de l'école, dans chaque école. Cette évolution va aussi se voir dans la tarification, une seule tarification, avant, il y en avait deux. Une seule tarification pour l'ensemble de ce temps périscolaire. Et sans rentrer dans le détail des tarifs, résumons par un seul chiffre, 60 % des familles devraient payer entre 1 et 8 € par mois à partir de septembre 2024. Sans en dire plus, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, mais vous nous en avez déjà dit beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

### **ADOPTÉ**

#### **ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours sur les écoles, mais cette fois sur l'adaptation des écoles à la canicule. Allez-y, Madame LÉCLUSE.

#### **31. 2024-21893-CMMA7-278 – Opération n° 60020602 Plan canicule Écoles 2021-2026 - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006**

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : En fait, il s'agit de demander une augmentation du budget préalablement affecté à ce Plan canicule. Il s'agit d'améliorer le confort d'été du personnel éducatif et des enfants dans les écoles de la ville de Lyon. On parle de protection solaire sur les vitrages de brasseurs d'air dans les classes, par exemple. Au regard des besoins, on avait estimé les besoins à 2 millions, on veut les porter à 4 millions, c'est-à-dire de les augmenter de 2 millions d'euros. Je vous invite à voter favorablement cette augmentation absolument nécessaire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : C'est toujours vous, Madame LÉCLUSE, mais cette fois c'est le rapport petite enfance et vous remplacez Aurélie GRIES ce soir. Allez-y.

#### **32. 2024-21891-CMMA7-273 – Adaptation du montant des enveloppes n° 60004524 « Aménagements petite enfance » et n° 60004528 « Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002**

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Il s'agit là aussi d'une évolution de l'enveloppe financière. Là, on parle de prévention, de l'usure professionnelle, de mise en conformité réglementaire. L'enveloppe initiale était de 800 000 €. On propose de la passer à 850 000 €.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Toujours vous, Madame LÉCLUSE, toujours sur la petite enfance, sur les maisons d'assistants et d'assistantes maternelles.

**33. 2024-22748-CMMA7-272 – Végétalisation des établissements d'accueil individuel du jeune enfant grâce au subventionnement de « kits hors sol » destinés à l'ensemble des structures « Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s » présentant un statut associatif au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et domiciliées sur la commune de Lyon**

Rapporteur : Mme Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Sur la végétalisation, c'est ça ? On en a parlé lors du précédent conseil d'arrondissement, des « kits hors sol », donc on vous avait expliqué ce qu'étaient ces kits hors sol destinés aux crèches. Là, il s'agit d'étendre ce dispositif à l'ensemble des structures de petite enfance et des maisons d'assistantes maternelles de la ville de Lyon et plus spécifiquement du 7<sup>e</sup> arrondissement. On espère que vous allez voter favorablement à cette diffusion.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Désormais nous allons parler culture avec vous, Monsieur ORGOGOZO, et le premier rapport, le 21819.

**34. 2024-21819-CMMA7-265 – Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts visuels d'avril à octobre 2024 à l'Orangerie du parc de la Tête d'Or**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui. Bonsoir à tous et à toutes. Donc c'est le moment, le tunnel de la culture. Il y aura pas mal de délibérations, soit techniques, soit un peu répétitives. Je serai concis, à défaut d'arriver à être aussi passionnant que Boris et le PLU. Concernant ces six conventions, l'Orangerie accueille régulièrement des expositions en sorties d'hivernage, des arts tropicaux pour lesquels elle a été initialement pensée. On avait déjà d'ailleurs voté des délibérations similaires les précédentes années, notamment pour la Biennale Hors Normes. Cette année encore, six expositions d'arts visuels sont prévues entre avril et octobre prochain, sur des supports et des thèmes assez variés. Cette délibération vise à accepter la mise à disposition gratuite de ces locaux, ce qui correspond à un soutien de l'ordre de 50 000 € pour ces six expositions.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Benjamin, sur la halle Tony Garnier.

**35. 2024-21903-CMMA7-247 – « Halle Tony Garnier - Remplacement du système de sonorisation de sécurité (SSS) » - 20 place des Docteurs Mérieux, à Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07026528 - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20005**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Alors dans la lignée des précédentes délibérations qui visent à entretenir la halle Tony Garnier et ses équipements, il s'agit ici de remplacer le système de sonorisation de sécurité de la halle. Les estimations actuelles du montant sont pour l'instant 500 000 €. C'est un sujet technique, mais je vais souligner un petit point. Même si je salue évidemment la politique qui vise à garder le système actuel assez longtemps, vu qu'apparemment il date de plus de 20 ans, ce qui est déjà une belle performance, je profite donc de cette délibération pour souligner que ce changement est quand même rendu nécessaire, entre autres par l'absence de pièces détachées pour le réparer si cela devenait nécessaire. C'est donc l'occasion d'insister sur l'importance de développer encore davantage une vraie filière de réparation et de garantie des pièces détachées, bien plus importante que ça ne l'est actuellement. La lacune de ces filières touche tous les secteurs, y compris le secteur culturel. Nul doute que si ça avait été possible, nous aurions tous et toutes été encore plus heureux d'allouer ces 500 000 € à autre chose avec un système dont on espère n'avoir jamais à se servir. Néanmoins, pour des raisons évidentes de sécurité, je ne peux que vous enjoindre à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. C'était très clair. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous sur nos scènes découvertes.

**36. 2024-21812-CMMA7-267 – Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 485 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Comme chaque année, on doit voter le budget de soutien annuel pour les huit scènes découvertes retenues jusqu'en 2025. Pour rappel, c'est un dispositif qui vise notamment à soutenir les artistes et les compagnies émergentes, en permettant la mise en réseau, la diffusion, la rencontre avec le public et l'émergence des artistes. Comme mentionné la dernière fois, le 7<sup>e</sup> arrondissement héberge deux structures et demie, donc une structure complète, c'est l'association Désoblique, qui gère le croiseur, l'association Si Tu... au théâtre de l'Élysée, puis « une demie », l'intermédiaire du Nid de poule, qui a emménagé une partie de ses activités dans le 7<sup>e</sup> arrondissement l'année dernière et qui actuellement, a rejoint la friche Lamartine dans les nouveaux locaux du Commandant Ayasse. Le montant total pour ces huit scènes découvertes est de 485 000 €. Soit dit en passant, le système de sonorisation de la sécurité de la Halle Tony Garnier.



Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur des sujets ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec les tarifs de l'auditorium.

#### **37. 2024-20323-CMMA7-266 – Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024/2025**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : L'objet de cette délibération, c'est principalement d'augmenter légèrement les tarifs de l'auditorium. Évidemment, l'augmentation dépend des places et des abonnements. Je serai comme Boris, je vous inviterai à lire le détail si cela vous intéresse, mais globalement, c'est une augmentation de l'ordre de 10 % à 15 % en moyenne. Il existe néanmoins des exceptions concernant les tarifs préférentiels réservés aux porteuses et porteurs de pass culture, pour qui les tarifs restent inchangés. Par ailleurs, les pourcentages de réduction pour différents publics, qu'ils soient étudiants, personnes en situation de handicap, etc., sont également conservés.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On poursuit avec l'attribution de subventions de fonctionnement à un certain nombre de structures culturelles.

#### **38. 2024-21813-CMMA7-268 – Attribution de subventions de fonctionnement à 33 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 608 000 € - Approbation de conventions**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait. Comme chaque année, là encore, de nombreuses structures culturelles font des demandes de subventions de fonctionnement. Cette délibération n'est donc que la première pour cette année d'une suite de délibérations qui viendront plus tard et qui allouent les budgets aux structures retenues. Concernant le 7<sup>e</sup> arrondissement, on retrouve des associations déjà soutenues l'année dernière. Je ne vais pas tous les citer, mais il y a évidemment le Grand Large, l'association Plein Champ pour le Comoedia, Écrans Mixtes dont le festival a lieu en ce moment d'ailleurs, pour un montant de subvention global qui est identique pour le 7<sup>e</sup> par rapport à l'année dernière. Les seuls ajustements qu'il y a eu sont essentiellement dus à des « transferts » d'associations dont la santé financière s'est améliorée et a donc permis de redistribuer le reliquat à d'autres structures.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Après l'auditorium, on valide les tarifs des Célestins.

#### **39. 2024-23151-CMMA7-269 – Approbation des tarifs de la saison 2024/2025 des Célestins, Théâtre de Lyon**

Rapporteur : M. Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : C'est ça. Encore une fois, comme chaque année, j'ai le bonheur de pouvoir m'endormir en lisant la grille tarifaire du Théâtre des Célestins, dont je vous propose ici la brillante et vibrante analyse suivante : ils n'ont pas changé, à quelques exceptions près, mais vraiment mineures. L'occasion pour moi de rappeler l'existence de tarifs en lien avec la nouvelle charte de coopération culturelle, qui a été signée l'année dernière, pour les élèves notamment scolarisés en QPV et QVA, ainsi que les nombreux tarifs réduits pour les jeunes, les étudiants et les étudiants, les demandeurs d'emploi, qui permettent tout même d'avoir des places entre 5 et 10 € pour les Célestins.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Tant que vous vous endormez devant la grille tarifaire et pas au théâtre, tout va bien. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter les deux derniers rapports de ce conseil d'arrondissement.

#### **40. 2024-21877-CMMA7-271 – Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 - Actualisation du plan pluriannuel des investissements et actualisation des Autorisations de programme**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Ce sont des rapports budgétaires. Malheureusement, je ne vais pas à avoir énormément de temps pour vous les présenter. Le premier, c'est l'évolution de notre programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026. On l'a votée en 2021. Je rappelle que ce n'est pas une obligation pour les collectivités de voter une programmation pluriannuelle d'investissements, mais c'est le choix de la Ville de Lyon pour être transparent sur ses engagements et sur son programme pour les années à venir. Aujourd'hui, ce jeu de l'actualisation, il est aussi logique au vu des éléments de contexte extérieurs et même aux discussions internes que nous avons entre nous. Il nous faut, à mi-mandat, réactualiser notre PPI pour qu'on ait une vision au plus juste de ce qui va pouvoir être réalisé. Cette PPI est en augmentation. On passe de 1 250 millions d'euros en 2021 à 1 312 millions d'euros aujourd'hui, dans cette délibération. Cela est dû à trois facteurs. La première, c'est la volonté de mieux faire en matière de performance énergétique et aussi en matière d'accessibilité. Ce sont de vrais engagements de la Ville de Lyon et on adapte notre PPI à l'état des bâtiments

qu'on a trouvé en arrivant dans ce mandat. Deuxième facteur, c'est l'inflation, que tout le monde connaît, les collectivités et le secteur du bâtiment également. Et puis des nouveaux projets — alors, ça ne nous concerne pas dans le 7<sup>e</sup>, c'est plutôt dans le 9<sup>e</sup> et dans le 4<sup>e</sup> — qui voient le jour et donc qui nécessitent aussi qu'on adapte notre programmation pluriannuelle d'investissements et qu'on rajoute des lignes. Voilà pour cette évolution. À noter que le secteur de l'enfance augmente de 10 millions d'euros. C'est également le cas pour le secteur des solidarités. Donc, c'est un vrai investissement de la Ville de Lyon pour l'avenir. Vous verrez dans le rapport tous les gros projets, c'est-à-dire les projets à plus de 500 000 €, par exemple, les travaux au sein du groupe scolaire Berthelmer qui vont commencer cette année et ils étaient très attendus, le projet Cité Jardin, dont on a parlé, et puis aussi le projet du parc urbain Nexans, le parc des Balançoires, qu'on va évoquer lors du prochain conseil municipal. Voilà pour la présentation du rapport.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je le soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

### **ADOPTÉ**

**ABSTENTIONS : Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : Le dernier rapport est un rapport assez traditionnel qui est soumis pour avis tous les ans en mars, à l'occasion du vote du budget.

#### **41. 2024-20287-CMMA7-270 – Attribution de subventions et/ou compléments de subventions à divers organismes – Exercice 2024 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement**

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On vote en même temps des subventions à divers organismes et dans une délibération distincte du budget et c'est pour les organismes qui sont financés habituellement par la Ville de Lyon. Vous voyez dans la délibération qui est très précise et très transparente, le détail d'à quoi vont servir les subventions. On voit également ce qui a été versé l'année précédente. C'est là encore un outil de transparence budgétaire. On retrouve, par exemple dans ce rapport, le CCAS, l'ALTM, un certain nombre de lieux culturels, comme l'Opéra ou encore le Comité du Rhône de la Prévention Routière ou Les Droits du Piéton. Il y a assez peu d'organismes qu'on peut localiser dans le 7<sup>e</sup>, à part l'ALTM qui y a son siège, donc je ne m'attarde pas sur cette délibération qui est par ailleurs tout à fait traditionnelle.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je crois qu'il y a des départs de vote de Mohamed CHIHI et Raphaël MICHAUD. Je ne sais plus qui a les pouvoirs.

Mme GALLICE : Moi j'ai pour Mohamed CHIHI. Effectivement, départ du vote parce qu'il siège au CA de l'une des associations présentes.

Mme LA MAIRE : Très bien. Et donc ce sera la même chose pour Raphaël MICHAUD, et je crois que c'est Lucie VACHER qui a le pouvoir de Raphaël MICHAUD. Très bien.

Pour les autres élus, qui votent contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. Mohamed CHIHI (pouvoir à Mme GALLICE),  
M. Raphaël MICHAUD (pouvoir à Mme VACHER)**

Mme LA MAIRE : Nous en arrivons à la fin de notre ordre du jour. Nous n'avons pas reçu de question orale. Nous nous réunissons pour le prochain conseil d'arrondissement le 14 mai à 18 h 30.

Merci à toutes et à tous et bonne soirée.